

Province de YENBAY

Rapport du Résident de France à Yenbay Au sujet des événements du 9 mars 1945

Table des matières

A. PERSONNEL EUROPEEN CIVIL EN SERVICE A YENBAY LE 9 MARS.....	2
B. HEBERGEMENT DE LA POPULATION CIVILE.....	2
C. SITUATION AVANT LE 9 MARS	2
D. EVENEMENTS DU 9 MARS (RELATION CHRONOLOGIQUE)	3
E. ATTITUDE DES EUROPEENS AU 9 MARS	22
F. ATTITUDE DES ANNAMITES	23
G. ATTITUDE DES CHINOIS.....	26
H. ATTITUDES DES JAPONAIS.....	26
I. SITUATION A YENBAY APRES LES EVENEMENTS DU 9 MARS	27
J. POSSIBILITE DE REPRISE DE L'ADMINISTRATION.....	29

Ce rapport, copie de feuillets dactylographiés et difficilement lisibles, était dans les mains de Pierre Casalta. Il fait la narration, à posteriori, des événements du 9 mars à Yenbay. Il a probablement été rédigé à Hanoï, après la fin de la guerre, dans la période où les français ont envisagé de réoccuper l'Indochine.

Compte tenu du fait que le rapport n'est ni daté ni signé, il est probable, qu'une fois rédigé, le Résident de France en ait soumis une copie à Pierre Casalta pour relecture, avant de le transmettre aux autorités supérieures.

A ce sujet, une narration manuscrite de ces événements, tels qu'il les a lui même vécus, a été retrouvée dans les archives d'Antoine Léandri.

La retranscription qui suit est enrichie de quelques notes de bas de page destinées à éclairer le lecteur.

Les passages concernant Antoine Léandri et Pierre Casalta sont en gras.

DB

A. Personnel européen civil en service à Yenbay le 9 mars

Services civils : MM. Ferlande et Pellier

Bureaux de la Résidence : M. Pierre Casalta (Bureau économique)

Garde Indochinoise : MM. Lainé, Civeit, Boudot et Mariet

Douanes et Régies : MM. Palisse, Labeye et Pérès

Eaux et Forêts : M. Léandri

Perception : M. Casalta

Gendarmerie : M. Georget

Gardien de prison : M. Ciprinani

Autres européens :

Missionnaires : R .P. Gautier à Yenbay et R.P. Doussoux à Nghia-Lo

Cie du Yunnan ¹: MM. Trévin, Collomb, Daviet, Clergeaud, Blan, Vaucher, Dumoulin

Dans l'intérieur : MM. Cassat et Bourbonne

Exploitant de bois : M. Dimayuga

Grossiste de sel : M. Fauris

Agent de la coopérative du papier : M. Garcia

Commerçante : Mme Rouillé

B. Hébergement de la population civile

Dès ma prise de service, en février 1944, fort de l'expérience acquise à Kien-An en 1940 , à Laokay en 1941 et à Haiphong en 1943, j'avais, en accord avec M. le Tuan-Phu Do-Van-Binh (lequel avait connu à Caobang les événements de septembre 1940), installé sur la route de Nghia-Lo deux centres de refuge (à Khan-Mon et à Luong-Tam) et à proximité du centre de Yenbay un autre campement du village de Lu-Dien.

Lorsqu'il s'est agi, par la suite, d'envisager le repli dans la haute région tonkinoise des populations civiles du Delta, j'ai réservé les centres de Khan-Mon et Luong-Tam, et supplémentairement celui de Nghia-Lo, aux évacués étrangers à la province et seul le camp de Lu-Dien (à 3 km. au nord du chef-lieu) comportant une douzaine de paillottes dans un village aisé, ayant des ressources en eau et en bois, a été destiné à l'hébergement des européens civils de Yenbay et aux familles des mandarins et chefs des services annamites.

Je n'avais pas à m'occuper des familles des militaires européens, dont le sort devait être réglé par l'autorité militaire elle-même.

Quand les événements du 9 mars sont survenus, le campement de Lu-Dien était prêt à recevoir les hébergés du chef-lieu.

C. Situation avant le 9 mars

Mardi 6 mars

Par le train de nuit montant à Laokay, l'administrateur-adjoint de Laokay m'apporte la note secrète de M. le Résident Supérieur « à détruire sitôt après lecture » m'informant de l'éventualité d'une prise de possession de l'administration française par les japonais ; la mainmise devait être

¹ Compagnie du Chemin de Fer

progressive ou brutale. Dans chacun de ces cas, l'attitude des chefs de province était définie. Mon adjoint a, comme il se doit (*pris*) connaissance de cette note, et je prends sur moi de la communiquer (en cas de disparition de mon adjoint et de moi-même) à trois français sérieux, anciens combattants de la guerre 1914-1918 : MM. Trévin et Collomb, Inspecteurs de la Cie du Yunnan, et M. Laine, Inspecteur de la Garde Indochinoise. J'avise discrètement de cet état de tension les autres européens du poste.

En ce qui concerne M. le Tuan-Phu², je lui demande tout d'abord s'il est informé de « quelque chose » dans la situation générale. Il me répond que, selon des rumeurs assez persistantes, on parle d'aggravation des relations entre les français et le Japonais, et que ceux-ci auraient créé (ou favorisé la création d') un groupement annamite hostile à la France. Il ajoute qu'à Yenbay tout est calme pour l'instant. Je lui recommande de compléter ses informations, et de faire mettre définitivement en état les campements appelés à recevoir, le cas échéant, les réfugiés du Delta et du chef-lieu.

Mercredi 7 mars

Rien de particulier à signaler.

Jeudi 8 mars

A 19 heures 30, je reçois un télégramme chiffré de la Résidence Supérieure, mis à la poste de Hanoi à 15 heures 30. Cette lenteur de transmission attire tout de suite mon attention. Puis je constate que le télégramme est sur-chiffré (première utilisation du code Chapa). Aux deux premières lignes du message, je comprends la gravité de la situation, mais il est impossible de déchiffrer plus loin que ces deux lignes. Avant d'en demander la répétition à Hanoi, je téléphone à mon collègue de Loakay qui doit me dire s'il éprouve les mêmes difficultés que moi. Le Résident de Loakay me répond qu'il n'a pas reçu le télégramme. Je pose la même question au résident de Phutho, lequel, lui non plus, n'a rien reçu. J'interroge enfin mon collègue de Vinh-Yen, et M. Removille me déclare qu'il a effectivement reçu le télégramme et qu'au déchiffrement il s'est arrêté au même point que moi. Il se charge donc d'en demander la répétition à la Résidence Supérieure. – A ce sujet, je demande au receveur des P.T.T. de Yenbay, M. Mai, comment il explique que deux provinces sur quatre n'ont pas reçu un télégramme destiné à tous les résidents. M. Mai me répond qu'il trouve cela « bizarre » d'autant que ces télégrammes, envoyés en « combiné », doivent parvenir à leurs destinataires à peu près en même temps, à quelques minutes près.

D. Événements du 9 mars (relation chronologique)

Vendredi 9 mars

Dans la matinée de bonne heure, je reçois répété et le déchiffre. Phuto, de son côté l'a reçu ; seul M. Valéani me dit n'avoir toujours rien.

A midi, M. Valéani de demande de lui rendre le service, puisqu'il est encore sans nouvelles, de lui envoyer de Yenbay un télégramme. Je démarque donc celui de la Résidence Supérieure, et le surchiffre. A 13 heures, je l'expédie. Laokay le reçoit vers 16 heures et m'en accuse réception.

A 19 heures 30, je convoque M. Trévin, en tant que chef de centre de la Cie du Yunnan, et le mets au courant de la situation en lui demandant de faire prendre par le personnel européen de la Cie des mesures de sécurité, - et ce, d'autant que la quasi-totalité des agents français de la Cie habitent près de la gare, en plein quartier annamite.

² Chef du corps mandarinal

A 21 heures 45, le receveur des PTT m'avise que depuis 20 heures, il n'est plus en communication avec Hanoi, ni par télégraphe, ni par téléphone. Je lui demande s'il a songé à la ligne privée de la Cie. Il vérifie : elle est interrompue. Je l'invite à préciser si, selon lui, il s'agit d'un e »bouclage » ou d'une coupure nette. C'est une coupure.

Je le prie alors de me mettre en communication avec Loakay, puis Phuto. Impossible. Les seules relations existantes s'effectuent par le fil télégraphique de la Cie jusqu'à Chichu et Moha. Chichu est une gare située entre Yenbay et Phuto, à 47 km de Yenbay et à 9 km de Phuto. La gare de Moha se trouve entre Yenbay et Traithutt, 33 km de Yenbay, à 15 km de Traithutt et à 11 km de Dong-Cuong (terrain d'aviation aménagé par les japonais).

Je téléphone, aussitôt muni de ces renseignements, au Capitaine Commandant d'Armes que je prie de me rejoindre à la Résidence d'où nous nous rendrions à la Cie du Yunnan. Le Cdt d'Armes me fait savoir qu'il a capté un message annonçant l'attaque japonaise.

Je convoque à la Résidence l'Administrateur-Adjoint, l'Inspecteur de la G.I.³ et le Commissaire de Police auxquels je demande d'alerter les autres chefs de services français, qui me retrouveront à la résidence quand j'y reviendrai avec le capitaine Pérard.

A 22 heures 30, je me trouve à la Cie du Yunnan avec le Cdt d'Armes et les principaux agents de la Cie. On décide que les familles de ces derniers s'installeront immédiatement à la Résidence pour y passer la nuit, et que le lendemain toutes les familles civiles s'établiront au campement de Lu-Dien. Les européens de la Cie demeurent dans le quartier de la gare : la maison de M. Collomb leur sert de P.C. où ils monteront la garde toute la nuit. Le Cdt d'Armes avise M. Trévin, chef de centre, qu'une section de F.M. prendra position sur la route de Phu-Yen-Binh, aux abords du passage à niveau. Il demande d'autre part que la gare et ses alentours immédiats soient évacués dès les premiers coups de feu, pour permettre au canon du fort d'entrer en action sur les installations du chemin de fer, sitôt l'alerte donnée. De son côté, M. Trévin prescrit au chef de gare de rejoindre la Résidence avec sa caisse, dès la première escarmouche, même dès le premier signal d'alarme. Enfin M. Trévin prend toutes dispositions pour que les différents messages transmis par les gares « libres » soient envoyés sans délai au Cdt d'Armes.

A 23 heures, réunion à la résidence. On adopte certaines mesures, en particulier on fait doubler les sentinelles, et on renforce le poste de la prison. Je décide que l'Inspecteur de la G.I. ; le Commissaire de Police et moi-même nous nous mettrons dorénavant en petite tenue⁴, en attendant la suite des événements. A cette conférence assistaient le Tuan-Phu, chargé suivant la note secrète du Résident Supérieur de prendre en mains l'administration au cas où je devais en être empêché.

La nuit se passe sans incident

Samedi 10 mars

A l'écoute de Radio-Saigon, à 7 heures 30, j'ai la triste confirmation des événements de la soirée du 9 mars. La « speakerine » française⁵ parlait avec des sanglots dans la voix et certainement sous la contrainte. Elle annonçait les différentes attaques japonaises et l'arrestation d'une vingtaine de personnalités, dont le Gouvernement Général, le Général Mordant ; Aymé, etc...

Vers 8 heures 30 – 9 heures arrive le Général Sabatier avec un état-major (dont le Colonel Chavatte, Le Cdt Caponi, Le Cpe Jacquemin), des voitures, camions et une camionnette radio. Nous lui faisons connaître l'attaque de la citadelle d'Hanoi, l'arrestation des principales autorités. Il nous

³ *Garde Impériale*

⁴ *D'uniforme*

⁵ *Denise Spielman*

déclare que l'état de siège est proclamé, et que, par suite d'un accord entre le Résident Supérieur et lui, il est convenu qu'il devient le chef suprême civil et militaire. Il précise que si M. Chauvet avait été libre, il devait le rejoindre dans la haute-région pour y organiser de concert avec lui la résistance. Il ajoute qu'il me laisse exercer mes fonctions, à charge pour moi de lui donner toutes facilités. J'affirme au Général que mes collaborateurs et moi sommes à sa disposition.

Le Général développe devant moi une partie de son plan. Il a l'intention d'organiser une défense sur la rive droite du Fleuve Rouge, ayant pour arrières Sonla et Laichau, comme positions avancées Tuyen-Quang et Yenbay, et comme pivot Nghia-Lo.

Pendant ces entretiens, l'évacuation des familles, commencée depuis 7 heures, se poursuit. Une partie des familles passera le Fleuve dans l'après-midi, ma femme et ma fille prenant place dans le dernier convoi.

De bonne heure dans la matinée, je fais passer sur la rive droite l'automobile de la Résidence ainsi qu'un approvisionnement de carburant, le tout au village de Au-Lau. Le Général installe son P.C. dans ce même village, aperçoit la voiture et me fait demander si je vois un inconvénient à ce qu'elle soit réquisitionnée. Je la lui cède.

Le Général me demande de mettre à sa disposition deux fonctionnaires connaissant le pays et autant que possible la langue. Je songe à MM. Labete et Pérès, tous deux du service des Douanes. Il acceptent spontanément d'être requis. M. Labeye part dans l'après-midi⁶ avec la Capitaine Jacquemin pour Nghia-Lo, dans la voiture personnelle de M. Lainé, Inspecteur de la G.I., réquisitionnée elle aussi par l'autorité militaire. M. Labeye devait après Nghia-Lo emprunter les pistes conduisant à Sonla pour y porter un message important et urgent au Général. Quant à M. Pérès qui connaissait fort bien la région Nghia-Lo-Tulé pour l'avoir parcourue maintes fois lors des campagnes d'opium et qui était apprécié des populations meos, il devait servir de guide et d'interprète. M. Pérès s'est replié sur Nghia-Lo le 12 mars avec le Général.

Vers 10 heures, je me rends chez M. le Tuan-Phu⁷, où l'on fait le point de la situation. J'y trouve le trichau Doc, chef de la circonscription de Yhan-Uyen, la plus éloignée du chef-lieu. Ne pouvant communiquer avec Bao-Ha, où se trouve isolé M. Mariet, chef de poste de G.I. avec 25 hommes, je prescris à M. le trichau Doc de rejoindre immédiatement Bao-Ha par la rive droite du fleuve Rouge, plus difficile comme piste, mais où il a moins de risque de rencontrer les japonais. Je lui demande de partir habillé en « nhaque », de faire plusieurs relais de chevaux, et de porter l'ordre à M. Mariet d'abandonner son poste en se repliant, avec armes et bagages, sur la piste Duong-Quy – Than-Uyen pour pousser ensuite sur Thong-Tho ou Laichau, tout en cherchant à se joindre à des forces militaires. Je sais que M. Doc est parti pour Bao-Ha, mais j'ignore s'il a transmis mes ordres et comment il les a transmis. Le seul fait acquis est que M. Mariet est en Chine. En même temps qu'il communiquait ces consignes à M. Mariet, M. Doc devait, de la part du Cdt d'Armes, prescrire au sous-officier commandant le détachement militaire de Bao-Ha d'effectuer le même mouvement de repli que la G.I.

La Cie du Yunnan me fait connaître que, selon un renseignement fourni par le chef de train, la voie ferrée a été déposée en gare de Trai-Hutt sur une longueur d'environ 150 mètres, et que le train régulier ayant quitté Yenbay le 9 vers 23 heures a été arrêté en gare de Trai-Hutt par les japonais. D'autre part le chef de gare de Chichu rend compte que la voie est occupée par le japonais au droit du terrain d'aviation de Phutho.

M. Garcia, agent de la coopérative des papiers, me demande, étant jeune et célibataire, à être mobilisé au fort. Il sera, me dit-il plus utile comme militaire que comme civil. Je l'adresse au Cdt d'Armes tout en le félicitant de son geste.

⁶ du 11

⁷ chef du corps mandarinal

Les Communications par fil sont les mêmes que la veille ; on ne dépasse pas Moha et Chichu.

En accord avec le Général, il est décidé que M. Laine enverra dans l'après-midi la section de marche de la G.I. et tous les armements et munitions en excédent ou destinés aux réservistes. D'autre part, M. Boulot, sous-inspecteur de la G.I., s'établira avec 60 hommes, sur la rive droite du fleuve Rouge, au village de Phu-Lae, en aval de Yenbay, pour couvrir le dispositif du Général Sabatier.

Je réunis les fonctionnaires à la Résidence et les agents de la Cie du Yunnan, et je désigne ceux qui doivent rester à Yenbay en cas d'attaque japonaise. Je dois à la vérité dire que tous voulaient rester. Je les en remercie, mais leur fait comprendre qu'il est inutile d'exposer trop de monde en cas de combat, que la place de certains est de l'autre côté du fleuve avec les familles, et que d'ailleurs l'élément indigène pouvant ne pas être sûr, il est préférable que les hommes soient assez nombreux auprès des familles pour les protéger d'un pillage éventuel. En ce qui concerne plus spécialement le Commandant de Brigade de G.I., il est nécessaire qu'il ne demeure pas au chef-lieu, et que dès l'alerte déclenchée, il passe le fleuve avec son effectif disponible pour éviter qu'un garde ne fasse usage de son arme dans un moment de nervosité et n'attire des représailles sur une force de police non militaire et sur la population civile. Il est à craindre également qu'en cas d'attaque, profitant d'une confusion toujours possible, des gardes ne s'échappent du casernement en emportant leur arme et ne commettent des actes de pillage dans la campagne. En conséquence doivent rester avec moi le Receveur des Douanes, M. Palisse, qui tient à ne pas quitter sa caisse, et le commissaire de police, M. Georget, tous les autres passeront le fleuve aux premiers coups de feu. Au dernier moment le doyen de la colonie, M. **Casalta**, 61 ans, ancien sous-inspecteur de la G.I., requis comme percepteur, se refusera à me quitter.

Dans l'après-midi, j'envoie M. **Casalta** au campement de Lu-Dien avec un des coffres forts de la Résidence et environ 100.000 \$⁸, destinés, le cas échéant, aux besoins des réfugiés.

Dans l'après-midi également, la voiture automobile de M. Lainé, réquisitionnée, emmène en reconnaissance à Nghia-Lo des officiers de l'état major du Général.

Le Cdt d'Armes me demande si un centre d'évacuation a été prévu pour les familles de militaires. Je lui réponds que j'en avais fait la proposition à son prédécesseur qui l'a déclinée, en me faisant remarquer que, selon les plans établis par l'autorité militaire supérieure, les familles militaires devaient être concentrées au fort et à la caserne Pennequin, et que je m'étais incliné devant cette décision, tout en estimant cette solution peu pratique, sinon dangereuse. J'ajoute que, puisqu'il est d'accord avec moi sur la nécessité d'évacuer de Yenbay les familles de militaires, je vais inviter M. le Thuan-Phu à donner des instructions pour aménager immédiatement quelques habitations au village de Au-Lau (en face de Yenbay sur la rive droite du Fleuve). Les familles s'y installeront le 11 dans la matinée.

Tout le long de la journée, aux moments disponibles, M. Lainé et moi détruisons les archives confidentielles et secrètes de la Résidence, de la G.I. et du Bureau Militaire, - archives déjà fortement « expurgées » deux mois auparavant et concernant plus spécialement à mobilisation, la tension politique et la défense passive.

Dimanche 11 mars –

La veille a été assurée toute la nuit, comme du 9 au 10.

Dans la nuit, à la demande du Général Sabatier, deux gardes sont envoyés en sampan à Hung-Hoa porteurs d'un pli destiné au Général Alessandri. En même temps, quatre autres gardes sont chargés d'aller aux renseignements, deux à XXXX et deux par la rive droite du fleuve vers Bao-Ha.

⁸ Piastres

Dans la matinée, songeant qu'il serait possible d'utiliser le fil télégraphique direct avec Tuyen-Quang, je demande au receveur des PTT de tenter de me mettre en communication avec mon collègue de Tuyen-Quang. Après quelques instants, j'ai le grand plaisir d'entendre la voix de mon camarade Bégat, Résident. Nous sommes certainement à ce moment les deux seuls chefs de province ayant encore la possibilité de communiquer. Nous nous en réjouissons en souhaitant que cela dure. M. Bégat me donne des nouvelles de son secteur ; il m'annonce qu'on se bat toujours à Phu-Doan que XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX tient bon et a repoussé les attaques japonaises. Un bataillon venant de Thai-Nguyen était arrivé ou sur le point d'arriver. Les familles avaient été évacuées de l'autre côté de la Rivière Claire, à l'école d'agriculture : donc, mêmes dispositions à cet égard qu'à Yenbay. Il ajoute qu'il a peu de nouvelles précises de Bacouang-Hagiang. De mon côté, je lui fait part de l'arrivée du Général Sabatier et de son état-major, et lui communique ses intentions. Je précise (le fil télégraphique étant direct, nous pouvons parler librement) qu'à Yenbay il y a deux compagnies composées en majeure partie de tirailleurs et commandées par des chefs jeunes, et qu'en outre il existe un train blindé (j'ignore à ce moment que la pièce de 75 montée sur ledit train ne pouvait servir faute d'une pièce essentielle en réparation à Hanoi). Néanmoins, nous avons l'espoir, et nous nous promettons de nous téléphoner tous les renseignements que nous aurons, - ce que nous ne manquons pas de faire.

Vers 9 heures, le Général Sabatier me fait présenter à la résidence les fonctionnaires. Il est entouré de son état-major. Il demande que les français disponibles, qui ne me sont pas indispensables, aident ses services. C'est ainsi que M. Léandri, inspecteur principal des Forêts, s'occupera plus particulièrement des rampes d'accès du bac, lesquelles sont ensablées. M. Léandri, avec ses agents, fait confectionner des « calphens » permettant le passage des camions lourds, et fera fournir aux militaires des vivres et du charbon de bois pour gazogène.

Je signale au Général que j'ai pu entrer en communication directe par téléphone avec Tuyen-Quang, et lui suggère, puisqu'il est dans l'impossibilité depuis le 9 au soir d'entrer en relation radio avec ses groupements demeurés libres, d'utiliser le code Chapa de la Résidence que possède également mon collègue de Tuyen-Quang ; il aurait ainsi la faculté de transmettre ses instructions à plusieurs compagnies de Tuyen-Quang et des environs. Il accepte, et il est convenu que le code lui sera remis par mon adjoint à son P.C. à Au-Lau. Ainsi M. Pellier, habitué au code pourra aider les officiers dans la transmission et la réception des messages.

Vers 11 heures, le bruit se répand que les japonais sont en ville – mais c'est une fausse alerte.

Vers midi, je remets le code Chapa, dans le casernement de la G.I., au Commandant Capponi qui doit passer le fleuve incessamment et qui le donnera à M. Pellier, mon adjoint.

Dans l'après-midi, sur une réquisition de moi et à la demande du Général, M. **Casalta** remet au Cdt Caponi une somme de 60.000 piastres. De son côté, M ? Lainé remet au même officier quatre lingots d'argent fin pesant 3Kg 820.

La voiture auto de M. Lainé, réquisitionnée, part vers Nghia-Lo avec le capitane Jacquemin et M. Labeye.

Dans la journée, on fait confectionner des drapeaux américains pour signalisation aux avions ; L'après-midi on a l'occasion de s'en servir, lorsqu'un « Libérateur » évolue au dessus du centre à basse altitude, avant de se diriger vers Tuyen-Quang. A le voir nous survoler, l'espoir se confirme : on pense à des secours proches. Quand l'avion a passé au dessus de la G.I. où était un des drapeaux américains, des gestes ont été échangés entre la terre et le ciel.

M. Casalta me rend compte qu'il éprouve des inquiétudes pour la somme d'argent qu'il a transférée à Lu-Dien, et me dit qu'il préférerait faire tout revenir à Yenbay, quitte à laisser une certaine somme entre les mains des européens restant à Lu-Dien. Il est entendu que le percepteur

ramènera à Yenbay les fonds de Lu-Dien, et que le tout sera enfermé dans le caveau du Trésor. Le nécessaire est fait dans la soirée.

Lundi 12 mars

Dès le matin, de bonne heure, M. Léandri, chargé spécialement du bac, fait recruter des coolies pour aménager une troisième rampe d'accès, afin de faciliter et accélérer le passage des camions militaires. Je lui délivre un bon de 500 Kg de riz à distribuer aux coolies.

Vers 8 heures, le Commandant Caponi, chargé par le Général Sabatier d'une mission à Tuyen-Quang, passe un instant à la Résidence, et se rend à Tuyen-Quang dans la voiture de la résidence, réquisitionnée.

Dans la matinée, le percepteur verse 10.000 piastres au Commandant d'Armes, et environ 16.000 piastres, en quatre mandats, à M. Nhac, chef de la division forestière de Yenbay.

Peu après le départ du Cdt Caponi, je téléphone à mon collègue de Tuyen-Quang pour lui annoncer l'arrivée prochaine de cet officier supérieur – si la route n'est pas coupée par les japonais (j'oubliais de dire que le Cdt Caponi est parti presque seul : le chauffeur et un homme). M. Begat, qui m'avait la veille au soir prévenu de l'arrivée du bataillon de Tuyen-Quang me dit que Phu-Don tient toujours, mais que les officiers à Tuyen-Quang ne sont pas d'accord sur le plan d'opérations à exécuter.

Vers 10 heures, le Cdt d'Armes fait demander à M. Trévin, chef de la Cie du Yunnan, de mettre à sa disposition l'outillage nécessaire à la pose de mines destinées à détruire le pont en béton armé, à l'entrée de la ville du côté de Hanoi. Satisfaction lui est donnée.

Vers 11 heures 30, l'Inspecteur de la G.I. téléphone à Luc-Yen (Luc-An-Chau) à l'adjudant commandant le poste. Il lui prescrit s'il peut tenir de se défendre, et, si les assaillants sont en force, de se replier sur la voie ferrée, par la piste Van-Thiu – Moha, pour de là, soit rejoindre Yenbay, soit traverser le Fleuve Rouge et se diriger sur Nghia-Lo ou l'arrière pays de Nghia-Lo.

Vers midi, un détachement de 55 détenus de la prison provinciale, escortés par un détachement de G.I. sous les ordres d'un gradé indochinois, quitte le chef-lieu à destination de Nghia-Lo. Ils sont choisis parmi les fortes peines et les « mauvaises têtes » que je ne désire pas garder à Yenbay en cas d'attaque.

Vers 12 heures 30, j'ai une communication téléphonique avec M. Bégat. Ce sera la dernière. Le fil sera coupé entre 12 heures 30 et 13 heures. En effet, à 13 heures, je redemande Tuyen-Quang, et celui-ci ne répond plus. Je devine alors que Phu-Don a cédé, ou que ce point a été tourné, et qu'il faut s'attendre à une arrivée des japonais du côté de Yenbay.

Vers 14 heures, le R.P. Gautier me fait savoir qu'un catholique annamite vient d'arriver signalant avoir vu des japonais se dirigeant vers Yenbay, le long de la voie ferrée Taihutt – Yenbay.

Pendant que l'on cherche à avoir confirmation de ce renseignement, on apprend que certains déclarent avoir vu des japonais sur la route de Phu-Yen-Binh. Tous ces renseignements, vrais ou douteux, sont – il va sans dire- aussitôt communiqués à la place, qui procède de même à mon égard.

Vers 15 heures, le fort (S/Lt Mezghini) téléphone à M. Trévin à la gare, lui demandant d'aller voir si le pont (en direction de Hanoi- dont il est question plus haut) est miné, et de prescrire de sa part au sous-officier chargé de la destruction de l'ouvrage « d'exécuter la consigne qu'il a reçue ». M. Trévin se rend sur les lieux, l'ouvrage est effectivement miné, gardé par une sentinelle indochinoise, mais il ne rencontre pas le sous-officier. Il téléphone de la gare au S/Lt Mezghini ce qu'il a constaté, et retourne vers l'ouvrage qu'il dépasse en direction de Phu-Yen-Binh. A sa stupeur, il voit venir vers lui la section de F.M. qui a abandonné la position qu'elle occupait aux abords du passage à niveau et qui se replie vers Yenbay. Le sous-officier interrogé sur ce

mouvement lui répond : « Ils sont là dans la concession Ledinh-Lo, tout près de la pagode ». (Cette concession est située tout de suite après le passage à niveau, sur la route de Phu-Yen -- Binh. M. Trévin fait aussitôt demi-tour et avise les agents de la Cie de quitter immédiatement la gare et de se rendre à la Résidence ; puis il se hâte de venir me prévenir de ce qu'il a appris. En cours de route, il rencontre M. Palisse, receveur des Douanes, qu'il met au courant de la situation. A son arrivée à la Résidence, il téléphone au fort.

A peu près au moment où M. Trévin me fait son compte-rendu, on entend une détonation du côté de la gare ; il est environ 15 heures 30, on apprend par la suite qu'il s'agit de l'explosion de la mine du pont – explosion qui a d'ailleurs fait des dégâts insignifiants.

Immédiatement après cette explosion, je reçois un coup de téléphone de M. Lainé, Inspecteur de la G.I., qui me demande si rien n'est changé aux instructions antérieures. Je lui réponds qu'il n'y a pas de contrordre, et qu'en conséquence, il doit aussitôt passer le Fleuve Rouge avec son effectif disponible, et contrôler la région de Lu-Dien. J'ajoute que, puisque je ne serais certainement en mesure de communiquer avec lui, je lui laisse toute latitude pour décider, selon la tournure des événements, s'il doit rester avec les familles sur place ou s'il doit les emmener, par les campements de Khan-Mon et Luong-Tam en direction de Nghia-Lo. M. Lainé, qui tenait prête son unité sur pied d'alerte, effectue immédiatement le mouvement. Malgré la rapidité de l'opération, les premiers coups de feu s'échangent entre le fort et les attaquants, au moment du passage du fleuve. Il peut être alors 15 heures 40 ou 45. Je prescris à tous les européens présents à la Résidence de s'évacuer sur Lu-Dien auprès des familles et d'emporter le stock supplémentaire que j'avais constitué, grâce au concours de tous, c'est à dire : lampes, carbure, carburant et du ravitaillement. La veille, j'avais fait envoyer à Lu-Dien du riz et du lait en boîte, réquisitionnées chez les commerçants. Les français font des difficultés pour quitter la Résidence ; ils veulent rester, surtout M. **Casalta** qui insiste pour demeurer à mes côtés, en me faisant remarquer au surplus que toute sa caisse étant à Yenbay, il est naturel qu'il soit avec moi. J'accepte pour M. **Casalta**, et je refuse pour les autres que j'engage vivement à précipiter leur départ, car les rafales de mitrailleuses, que l'on entend risquent de balayer le fleuve. Je leur rappelle en même temps que au campement, M. Lainé est mon représentant et qu'ils auront à suivre ses directives.

On me signale que les japonais sont aux abords du fort, du côté du monument Fillion, au nord de la ville. A ce moment arrivent à la Résidence, véritablement affolés, le Tuan-Phu Do-Van-Bin, le bo-chanh Vi-van-ky et le tri-phu An-van-Tung. Ils me supplient de quitter Yenbay et de passer le fleuve. Sur mon refus net, ils me demandent d'aller s'abriter, au pied de la Résidence, le long de la berge du fleuve. Je leur dis de s'en aller et que je n'ai pas besoin d'eux. J'ai appris par la suite que tous trois avaient immédiatement franchi le fleuve.

En dehors du R.P. Gautier, d'un autre missionnaire de passage (R.P. Laubie, je crois) et de deux religieuses, il reste donc au chef-lieu quatre européens : M. Palisse à la Douane, M. Georget au Commissariat de Police, et M. **Casalta** et moi-même à la résidence.

M. **Casalta** et moi nous installons dans une petite tranchée de un mètre de profondeur, dans le parc même de la Résidence, assis sur une chaise et attendons. Nous sommes seuls avec un de mes boys demeuré fidèle. Tous les autres domestiques sont partis ainsi que le poste de police de huit hommes (renforcé à titre spécial pour l'arrivé des japonais) que M. Lainé avait installé à la Résidence.

En dehors des rafales d'armes automatiques, on entend de temps en temps une détonation plus forte : arrivée ou départ des pièces qui ont engagé le duel. Profitant d'une accalmie, je me rends sur la terrasse bordant le fleuve, et je constate avec satisfaction que toutes les embarcations transportant les européens ont bien passé le fleuve et que M. Lainé et ses hommes groupés sur l'autre rive font mouvement vers le campement de Lu-Dien.

Le seul européen dont je sois sans nouvelle, est M. Léandri qui – comme je l’ai dit – travaillait du côté du bac, au pied du fort.

En ville, le calme est absolu ; la population s’est caché, ou enfuie, et, exceptions faites pour les trois mandarins cités plus haut et pour le receveur des PTT qui est resté à son poste et dont je parlerai plus loin, aucun chef de service annamite ne s’est présenté à moi. Tous ont disparu.

Vers 16 heures, dans le silence interrompu seulement des claquements de coups de feu qui s’échangent, M. **Casalta** et moi entendons des pas sur la route. C’est M. Garcia qui rentre chez lui. Je l’appelle. Il nous explique qu’il a quitté le fort après avoir rendu son arme et repris ses effets civils, parce que les officiers parlent de se rendre, et qu’il préfère, s’il doit être prisonnier, l’être à titre civil plutôt qu’à titre militaire. M. **Casalta** et moi nous regardons, consternés.

Au même moment, on entend une grande rumeur du côté du fleuve avec des cris, des appels : M. Garcia et moi nous y précipitons : ce sont des fuyards du fort, tirailleurs en presque totalité et quelques gardes de la section de marche, une soixantaine environ, en véritable débandade, s’entassant sur les petites embarcations au risque de les faire chavirer, et descendant le fleuve au fil de l’eau pour tenter de gagner l’autre rive. M. Garcia songe un instant à rejoindre les autres français à Lu-Dien ; je l’en dissuade : seul au milieu de tous ces gens affolés, il peut être bousculé, jeté à l’eau – puis les embarcations sont déjà toutes prises- enfin les japonais ont dû s’apercevoir de cette fuite, car ils arrosent le fleuve d’un feu nourri. Il serait donc imprudent de partir. M. Garcia décide de rester.

Presqu’aussitôt, on entend, pas loin de nous, une détonation suivie d’une grande lueur. C’est un gros dépôt de carburant de l’armée, situé à moins de cent mètres de la Résidence, que le sous-officier Bogheer vient de faire sauter, avant de s’en aller.

Depuis quelques minutes, les coups de feu ont cessé. On a l’impression que c’est la fin. Nous sortons de la tranchée et attendons sur le perron de la Résidence la suite des événements. Il doit être environ 16 heures 30.

Nous voyons les japonais monter au fort par la route du mamelon, sans combattre. La reddition est effectuée. Pendant ce temps le dépôt de carburant continue de brûler, projetant vers le ciel une grande colonne de fumée noire.

Nous attendons toujours l’arrivée des japonais. Ils se répandent en ville, et c’est à ce moment (je l’ai su plus tard dans la soirée qu’est tué le R.P. Laubie. Ce missionnaire se trouvait dans le jardin de la cure, fauchant de l’herbe derrière le mur de la mission, en bordure de la rue. Un soldat japonais passant par là et voyant un corps courbé vers le sol, songe à un militaire embusqué et l’abat. Le R.P. Gautier sortant pour administrer au mourant les derniers sacrements, en est empêché par les japonais, lesquels l’obligent même à tirer un véhicule vers le fort.

Enfin nous apercevons des japonais arrivant au Commissariat de Police – bâtiment qui domine un peu la résidence. Nous en voyons sortir M. Georget (*commandant de la Gendarmerie*) et des agents encadrés de japonais. On les fait tous asseoir sur le bord du trottoir. Un instant après, nous distinguons un autre français près du Commissariat : C’est M. Palisse, receveur des douanes, discutant avec animation avec un japonais, tout en fumant une cigarette, et paraissant fort à l’aise. Nous suivons la scène avec l’attention que l’on devine, et nous rendons compte que M. Palisse et son interlocuteur désignent souvent de la main l’emplacement que nous occupons, ce, pendant qu’un soldat japonais abrité derrière un arbre braque son fusil vers nous. Enfin, un groupe se forme, en tête duquel se place M. Palisse et se dirige vers la Résidence. Accompagné de M. **Casalta** et de M. Garcia, je fais quelques pas au devant d’eux. D’assez loin, M. Palisse me crie : « Monsieur le Résident, venez », et il ajoute, lorsque nous sommes à une vingtaine de mètres du groupe : « Vous n’avez pas d’armes ». D’un grand geste, étendant les bras, nous faisons signe que nous n’avons rien. Nous ne sommes ni fouillés ni même touchés. On nous fait passer en tête du groupe ,

et nous faisons demi-tour vers le Commissariat. De là nous sommes conduits devant le yamen du tri-phu où vient de s'arrêter un camion militaire transportant des officiers français prisonniers. On les fait descendre, sauf le Capitaine Pérard Cdt d'Armes, et on m'y fait prendre place. Le Capitaine et moi sommes amenés à la résidence (Hôtel). Un lieutenant japonais s'installe à mon bureau et on nous offre une chaise dans mon ancien bureau. Un japonais interprète, M. Kaneko, me demande certains renseignements de la part de l'officier. Tout de suite, et avant de répondre aux questions, je précise quelle sera mon attitude. Chaque fois que je pourrai donner le renseignement, je le fournirai en toute sincérité. Quand je ne pourrai pas le donner, je dirai que j'ignore. Ceci posé, j'explique, toujours en présence du Capitaine Pérard, qu'ayant eu connaissance d'une aggravation possible de la situation, j'avais pris des dispositions pour assurer la sécurité des familles et leur ravitaillement ; qu'à cet effet un campement avait été aménagé à deux ou trois kilomètres de Yenbay, et qu'ayant appris les événements du 9 mars, j'avais fait évacuer les familles dès le 10 mars sur ce campement où elles se trouvent actuellement. A la question : « Est-ce que tous les français sont à ce campement ? », je réponds : « tous, sauf ceux dont je vais vous donner la liste, et qui sont absents pour des motifs de service ». Enfin on me demande : « Où est le chef de la garde indigène avec ses hommes et ses armes ? » - « Egalement sur l'autre rive du fleuve, pour éviter des incidents, au moment de votre arrivée à Yenbay. Une partie des armes est avec lui, l'autre partie avec une certaine quantité de munitions a été remise au fort le 10 mars ». En disant ces derniers mots, je me tourne vers le Capitaine Pérard qui approuve d'un signe de tête.

L'officier japonais me fait alors dire :

1°/ d'aller à Lu-Dien chercher les familles et la G.I. et de tout ramener à Yenbay pour le lendemain matin 8 heures

2°/ de prescrire à mes compatriotes de remettre demain avant 11 heures les armes, appareils radio, appareils photos et jumelles.

On me fait lire ensuite trois proclamations et on m'invite à les emporter avec moi pour en donner connaissance aux familles.

Il est 18 heures. On me dit de partir tout de suite, car il fait encore jour. Je demande une escorte ou un laissez-passer, faisant remarquer que j'ai à effectuer un parcours assez long, attendu que je dois d'abord me rendre au village de Au-Lau (familles militaires) puis à celui de Lu-Dien, qu'il me faut franchir le Fleuve Rouge, traverser une région un peu accidentée et passer encore un cours d'eau et qu'il serait utile que je ne sois pas retardé dans l'accomplissement de ma mission. L'interprète me déclare que les ordres sont donnés, et, malgré mon insistance, je dois partir seul.

Etrange est l'impression que je ressens en quittant la Résidence : je suis provisoirement libre certes, pas traité comme un simple prisonnier puisque l'on me fait confiance, mais l'avenir immédiat est bien incertain : pourrai-je passer le fleuve sans encombre, trouverai-je encore les familles à Lu-Dien, ainsi que la G.I. et les armes ?

Je longe le fleuve, en le remontant vers Traihut, pour atteindre l'embarcadère du bac. Je me hâte car la nuit approche. La route est déserte. Au pied du mamelon sur lequel est édifié la maison du service météorologique, j'aperçois deux tirailleurs qui tentent de se joindre à moi. Je leur fais signe de poursuivre leur chemin, et je m'engage, au pied même du mamelon, dans un sentier descendant au fleuve dans l'espoir d'y trouver un sampan. Je me trouve face à face avec deux japonais : l'un est armé, l'autre puise de l'eau dans deux touques⁹. Je me fais tout d'abord copieusement « eng... ». Dans ma petite tenue kaki, je suis sans doute pris pour un militaire. Je montre mes manches avec mes broderies. Surprise... ils se regardent, tâtant les broderies, parlent

⁹ *Récipient en métal*

entre eux. Le puiseur d'eau paraît accommodant, mais l'homme armé me semble animé de mauvaises dispositions ; il pointe sa baïonnette sur mon ventre. Je fais comprendre par quelques gestes que je désire être conduit à la météo. Le puiseur d'eau, vraiment compréhensif, écarte la baïonnette de ma personne, et je suis amené à la météo. On parlotte, et j'attends... et pendant tout ce temps, la nuit est arrivée. Un japonais me « soulage » de ma lampe électrique, et on me dirige vers le fort. J'y passe dans un désordre indescriptible de bureau en bureau. Au dernier bureau, on me fait poliment asseoir et attendre... . J'attends près d'une demi-heure. Arrive l'interprète M. Kaneko. Il s'excuse de mon arrestation, et me procure un sauf-conduit. Je lui demande encore une fois une escorte qu'il déclare ne pas pouvoir fournir. Je lui fais remarquer qu'il est près de 20 heures et que j'ai perdu près de deux heures par ce malentendu de la part des soldats ignorants, et je demande de prolonger les délais qui m'ont été accordés pour ramener les familles et livre armes et appareils. J'obtiens que les familles puissent revenir à 11 heures et que les armes soient remises l'après-midi avant 18 heures.

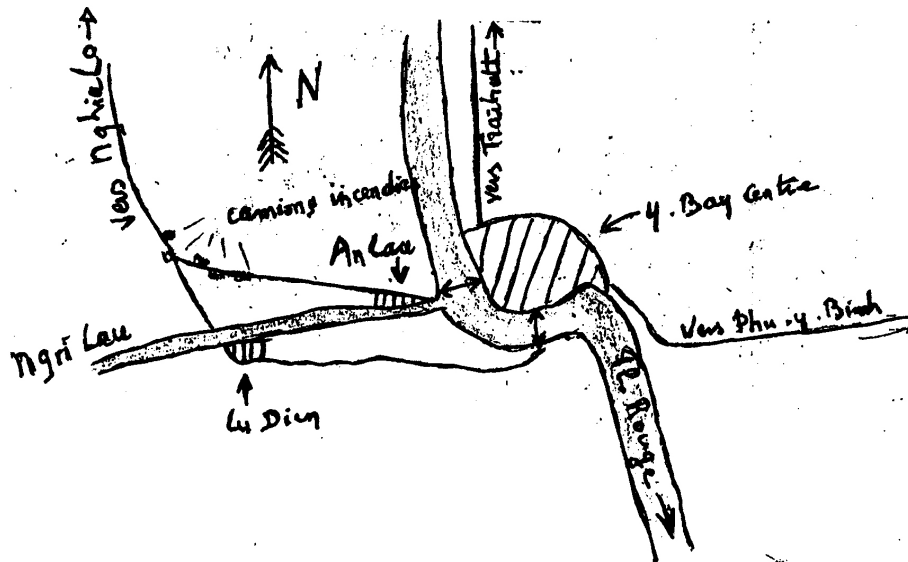
Je repars, nanti de mon papier, et j'arrive au bac. Il fait maintenant nuit noire. Aucune embarcation n'est en vue. J'appelle en vain, plus de vingt minutes, le ly-truong de Au-Lau et les sampans de pêcheurs qui passent sur le fleuve. Je vois barques se déplaçant, mais ne faisant nullement attention à moi. Complètement seul dans la nuit, dans l'impossibilité de traverser si personne ne vient à moi, et dans l'impossibilité de retourner à Yenbay, je ne vois qu'une solution : remonter encore le long du fleuve pour trouver secours. Je n'ai pas fait 200 mètres que j'aperçois une lumière dans une paillette au milieu d'autres habitations obscures. Je pénètre, un chien aboie, et j'ai l'heureuse surprise, dans la pièce centrale où sont réunies plusieurs personnes, d'être reconnu et salué par un garde indochinois qui a, dans cette case, mis en sûreté des chevaux de la G.I. J'explique ce que je veux ; le propriétaire de la maison a justement un petit panier, et tous deux passent le fleuve avec moi. Arrivé sur la rive droite, je remercie et gratifie le sampanier, et j'emmène le garde avec moi. Je l'envoie chercher le ly-truong qui ne fait aucune difficulté pour m'accompagner.

Le ly-truong de Au-Lau me conduit au campement des familles de militaires, où je trouve le médecin-commandant, les femmes et enfants des officiers et sous-officiers. Il est environ 21 heures. Tous m'entourent et me pressent de questions. Chacun veut avoir des nouvelles, connaître les noms des morts et blessés. Je rassure tout le monde, j'affirme ignorer les noms, puisque je n'étais pas sur les lieux, et fais remarquer que, le combat ayant été très court, il n'y a sûrement pas de grands dommages. Je leur lis les proclamations, et leur dis de prendre leurs dispositions pour rentrer à Yenbay demain matin. Je charge le médecin commandant d'organiser ce retour. Je donne quelques détails sur mon entrevue avec l'officier japonais, et leur recommande d'être à la Résidence, tous, demain, avant 11 heures. Je leur indique également qu'ils auront à remettre aux japonais avant 18 heures les armes, appareils radio, etc

Ignorant si les familles civiles n'ont pas quitté le campement de Lu-Dien en direction de Nghia-Lo, j'emprunte, toujours accompagné du ly-truong et du garde, la route de Nghia-Lo jusqu'à l'intersection de la piste de la piste de Lu-Dien. De la sorte, je pourrai, soit les rejoindre en route, soit, si les habitants de l'embranchement confirment qu'il n'y a pas eu de passage de femmes et d'enfants, gagner Lu-Dien. Sur plusieurs centaines de mètres depuis le bac, on trouve sur la route des caisses de munitions, des fûts de carburant et divers objets militaires, le tout abandonné. Dans la nuit noire, au loin, on voit de grandes lueurs. Dès que nous approchons, après une bonne marche, à peu près de l'embranchement (km. 4 environ), nous constatons qu'il s'agit de neuf ou dix gros camions que les militaires ont abandonné et incendiés. Ils sont presque entièrement consumés ; ce sont les pneumatiques des roues qui brûlent maintenant. Tout autour traînent quantité d'objets. On se renseigne : aucun convoi de familles n'a passé. Je m'engage donc sur la

piste de Lu-Dien, par un chemin assez accidenté. Au moment où je parviens au Ngoi-Lau, cours d'eau à franchir juste avant d'arriver au village, je vois des groupes munis de torches. Je reconnais dans l'un d'eux mon adjoint, M. Pellier, accompagné de quelques gardes, qui remonte la rivière, et me déclare s'en aller vers Nghia-Lo. Un des autres groupes est formé d'un sous-officier et de quelques tirailleurs partant dans la même direction. Je dis à M. Pellier en quelques mots ce qui s'est passé, et lui souhaite bonne chance. Je passe à Lu-Dien ; il doit être 22 heures 30 ou 23 heures quand je pénètre dans le campement.

Croquis de la région Yenbay - Au-Lau - Lu-Dien



Mon arrivée est encore davantage une surprise qu'au centre de refuge des militaires de Au-Lau. Je répète ce que j'ai dit aux familles de militaires, et je lis les proclamations. J'apprends de mes compatriotes :

- a) M. Georget, libéré du fort par les japonais et invité par ceux-ci à me rejoindre à Lu-Dien, est arrivé au campement vers 21 heures. Ne m'ayant pas trouvé, est reparti aussitôt pour Yenbay, après avoir annoncé la mort du R.P. Laubie, et expliqué comment, à son arrestation, il a été dépouillé de 1500 \$, d'une montre et d'un stylographe. Ils sont également mis au courant de la façon dont M. Palisse a été fouillé, et avec quel succès, grâce à ses connaissances d'anglais, il est intervenu pour faire libérer M. Georget et pour qu'aucun coup de feu ne soit tiré sur la Résidence.
- b) **Vers 16 heures 30, au moment où les japonais montaient au fort, M. Léandri se trouvait au bac. Les japonais tiraient avec les mitrailleuses sur le personnel des chalands. Ce fonctionnaire, avec le dévouement et la conscience qui le caractérisent, a quitté le bac au dernier instants avec ses deux contrôleurs indochinois et deux estafettes de l'état-major du Général.** Une partie des 500 Kgs. de riz délivrés à M. Léandri pour les besoins des coolies, a du être abandonné au bac. Lors du passage du fleuve, une des estafettes a été blessée sur le banc de sable côté rive droite. L'autre estafette étant fatiguée, **M. Léandri a pris les devants** et s'est rendu à Khanh-Mon (km. 7) au quartier de l'état-major pour rendre compte de la situation. A cet endroit, il n'a rencontré que quatre ou cinq militaires, lesquels ont déclaré que tout le

monde était parti en direction de Nghia-Lo, et qu'eux mêmes devaient partir incessamment sur Nghia-Lo après avoir détruit les véhicules abandonnés.

- c) Le dernier convoi d'européens ayant quitté la Résidence au moment de l'attaque pour franchir le fleuve et atteindre Lu-Dien, et se composant entre autres de MM. Trévin et Collomb a été, comme celui de **M. Léandri, arrosé d'un feu de mitrailleuses**. Pas de dégâts.
- d) Le bo-chanh Dam-quang-Vinh, président suppléant au Tribunal (souffrant d'ailleurs de la goutte) a quitté le chef-lieu en même temps que M. Lainé et ses gardes.
- e) M. le Tuan-Phu accompagné de MM. le bo-chanh Vi-van-Ky et le tri-phui An-van Tung ne sont pas restés du côté Yenbay, comme ils me l'avaient demandé, mis ont passé le fleuve et ont été vus au campement de Lu-Dien vers 17 heures par des européens, dont M. Trévin.

En ce qui me concerne, je déclare qu'à mon arrivée au campement, je n'ai vu aucun de ces mandarins, et qu'aucun d'eux n'est venu se présenter à moi pendant que je lisais les proclamations, au avant que j'aie me reposer ?

Pendant que mes compatriotes sont rassemblés autour de moi, je leur explique quelle a été mon attitude vis-à vis des japonais. Chaque fois que s'est possible, donner le renseignement sans mentir ; dans tous les autres cas, se taire, en disant qu'on ignore ce dont on vous parle.

Je dis à tous d'être prêts à partir demain matin pour Yenbay. Un groupe d'hommes dont je serai, passera le fleuve le premier pour s'assurer qu'il n'y a aucun danger pour les familles. Je rappelle enfin que, demain après-midi, avant 18 heures, nous avons à remettre les appareils radio, photo, les jumelles et les armes. Au sujet des armes, M. Lainé rend compte qu'il a pris sur lui, lorsqu'il a appris la reddition du fort, de faire rassembler toutes les armes que détenaient les européens présents à Lu-Dien. Chacun s'est exécuté de bonne grâce. De même, il a désarmé tous les gardes, et a fait entreposer le tout dans une paillote. Je félicite M. Lainé de son initiative.

Peu après, arrive au campement un détachement de gardes et tirailleurs armés, demandant « ce qu'ils doivent faire ». Je leur réponds de se faire désarmer, puisqu'il est trop tard pour rejoindre les autres militaires. M. Lainé leur indique le poste où ils ont à remettre les fusils. Ils palabrent un instant, et s'en vont dans la nuit avec leurs armes. Nous avons l'impression que, sans la présence d'un certain nombre d'hommes, ils auraient peut-être commis un pillage.

Mardi 13 mars –

Le matin de bonne heure, pendant que s'achèvent les derniers préparatifs, M. Tuan-Phu se présente à moi. Il me déclare, lorsque je lui annonce notre retour à Yenbay, qu'il « ne veut pas retourner à Yenbay, et qu'il prendra la brousse avec ses linh-co ». Il me paraît quelque peu nerveux ; et – je dois le dire – j'éprouve l'impression très nette que mes compatriotes et moi-même ne sont pas au même diapason que lui. N'a-t-il pas compris ou a-t-il la crainte des responsabilités, présentes ou futures ? Je ne sais. En tous cas, je lui fais remarquer que, puisque, moi le chef de province français, je suis prisonnier, il a sans doute, lui, le mandarin provincial (ainsi que je le lui ai dit avant les événements) un rôle à remplir ; et ce rôle n'est pas sans importance, il s'agit de toute une population à administrer. « Si je ne suis plus là ; il faut qu'elle compte sur vous ». Il me répond que, si je lui donne l'ordre formel de revenir à Yenbay, il l'exécutera. Il revient avec nous.

Vers 8 heures, les premiers groupes partent de Lu-Dien, et le Tuan-Phu, avec deux mandarins, nous suit. Nous arrivons au bac vers 9 heures : MM. Trévin, Collomb et moi passons dans la première embarcation. Pas d'incident. Nous faisons comprendre aux autres groupes qu'ils peuvent passer sans encombre.

Vers 11 heures – comme prescrit – tous les européens sont réunis à la Résidence : en dehors des hommes, nous comptons plus de 60 femmes et enfants.

En attendant l'arrivée des autorités japonaises, nous assistons en partie au pillage de la ville. On voit, descendant du fort et des habitations militaires, des bandes d'individus emportant le fruit de leurs rapines. On entend au loin la populace hurler : On apprend qu'elle met à sac la caserne Pennequin, et les différents magasins où l'armée a entreposé des centaines de tonnes de paddy¹⁰. Nous nous demandons si le stock de 80 tonnes de munitions va subir le même sort.

Vers 11 heures 30, arrivent l'officier japonais et l'interprète Kanéko. Mes compatriotes et moi devons rendre justice à M. Kanéko, en déclarant qu'il a toujours été parfait de correction, et qu'il a fait tout son possible pour faciliter notre existence pendant l'internement. Chacun d'entre nous était appelé par son titre. Il ne manquait pas de se lever chaque fois que l'un de nous pénétrait dans le bureau. Il s'intéressait à notre ravitaillement et à la santé des femmes et enfants. Les deux ou trois premiers jours, il accompagnait l'officier japonais. Par la suite, il est venu seul, et c'est directement avec lui que je réglais les affaires. Lorsqu'à la fin mars il partira, son départ sera regretté, car son successeur était loin de posséder ses qualités.

Donc, vers 11 heures 30, arrivent l'officier japonais et l'interprète. L'officier, qui paraît moins rébarbatif que la veille et ne pose plus son revolver sur le bureau, donne ses instructions pour notre installation. Les hommes resteront à l'Hôtel de la Résidence et les femmes se caseront dans le logement de l'administrateur adjoint et les locaux des bureaux de la Résidence et du tribunal. Comme l'installation des hommes n'est séparée de celle des familles que par la rue, faculté nous est accordée de circuler librement d'un bâtiment à l'autre pendant toute la journée. A partir de 21 heures, chacun doit rester chez soi. Aucune sentinelle n'est postée, ni aux portes, ni aux abords.

Pour le ravitaillement, on nous demande de vivre le 12 et le 14 sur nos provisions, les denrées devant être fournies à partir du 15.

Je signale à l'officier les heureuses dispositions prises par M. Lainé à Lu-Dien en ce qui concerne les armes. Il semble satisfait, et demande que les armes de la G.I. soient remises l'après-midi à 13 heures, celles des particuliers devant être rendues avant 18 heures.

L'officier m'invite ensuite :

1) à remettre toutes les clés des armoires et malles demeurées dans les maisons, avec indication du nom de chacun, et en précisant si les clés des portes manquent où elles se trouvent. Cette remise est à effectuer demain à 9 heures.

2) à fournir une première série d'états. Il en sera ainsi pendant toute la durée de notre internement. Je serai, presque quotidiennement, inondé de demandes d'établissement de documents, listes, dont l'utilité paraît contestable.

Donc pour demain 14, je dois produire :

- a) la liste en 3 exemplaires des européens présents à Yenbay le 13 mars ;
- b) la liste en 3 exemplaires des européens absents de Yenbay le 12 mars, avec indication du motif de l'absence ;
- c) Le plan de la ville en 3 exemplaires, avec indication des maisons habitées par les européens (exception faite pour les habitations militaires incluses dans l'enceinte du fort), et en précisant si les occupants sont civils ou militaires.

On me demande également quelles sont les femmes annamites vivant avec les européens, en union légitime ou non.

Dans l'après-midi, arrive à Yenbay le R.P. Doussoux venant de Nghia-Lo et que les événements empêchent de retourner à sa paroisse. Il restera avec nous à la Résidence.

La remise des armes, appareils radio, etc..., s'effectue sans incident. Aucun reçu n'est délivré. Le soir même et le lendemain nous recevons la visite de plusieurs japonais qui emportent les objets qui leur plaisent.

¹⁰ Riz sauvage, non décortiqué

Dans le courant de l'après-midi, M. **Casalta**, percepteur, est invité à accompagner les japonais au Trésor et à ouvrir les coffres. Auparavant – méfiance japonaise – l'officier m'avait demandé s'il y avait de l'argent au coffre. J'avais répondu par l'affirmative, en spécifiant qu'ils contenaient environ 200 000 \$. C'est pour vérifier mes dires qu'ils se sont rendus au Trésor. Ils font donc ouvrir les coffres de M. **Casalta**, constatent la présence des fonds et rendent les clés au percepteur, en ajoutant que deux ou trois jours plus tard viendra un officier de l'intendance qui prendra le tout en charge. Effectivement, le 16 ou le 17, les fonds ont été remis aux japonais qui cette fois encore, n'ont pas donné de décharge à M. **Casalta**.

Mercredi 14 mars

Toute la journée du 13 le drapeau a flotté sur l'Hôtel de la Résidence. Mais le matin du 14, je ne sais quel japonais l'aperçoit au dessus de la porte. Il le fait enlever, et l'emporte, mais je réussis à sauver le second drapeau, plus neuf, et je le mettrai dans mes bagages emmenés à Hanoi (je l'ai actuellement avec moi).

De bonne heure, sur un camion, on nous fait circuler en ville, M. Trévin et moi. M. Trévin doit indiquer l'emplacement du dépôt d'explosifs de la Cie du Yunnan. Quant à moi, je suis invité à donner des renseignements sur les stocks de paddy du marché. Je constate que la grande halle du marché où était emmagasiné le paddy de l'armée, est absolument vide. Il ne reste rien, même pas les « cai-phen ».

Je remets les éléments demandés la veille.

Grâce à la compréhension de M. Kanéko, j'obtiens que les deux religieuses françaises de l'asile ne soient pas astreintes à venir s'installer à la Résidence. Je fais remarquer qu'elles s'occupent d'enfants et d'infirmités, et qu'il ne faut pas qu'elles abandonnent cette œuvre de charité.

Par la même occasion, je demande que les deux missionnaires puissent rejoindre la cure. L'interprète me promet de poser la question et d'intervenir dans un sens favorable.

L'officier japonais me fait dire que pour éviter d'être assailli de réclamations ou de requêtes, il a décidé que seules deux personnes serviraient d'agents de liaison, il me désigne ainsi que M. Lainé. Il nous délivre un laissez-passer spécial, avec lequel l'un de nous peut, même la nuit en cas d'urgence, se rendre au bureau de liaison établi dans le même logement et les bureaux de la Douane.

Enfin, avant de se retirer, l'officier me demande si « un général français n'a pas passé à Yenbay dernièrement ». Je lui réponds que je suis civil, administrateur, que comme Résident, j'ai eu avant et tout de suite après le 9 mars, à m'occuper de questions de défense passive, de police et de ravitaillement de la population, que j'étais trop pris pour m'intéresser à des affaires qui ne sont pas de ma compétence, que je ne puis donc lui donner aucun renseignement d'ordre militaire, et qu'il veuille bien s'adresser au commandant d'armes.

Suivant instruction des japonais, je convoque tous les européens (femmes et enfants compris) pour l'après-midi vers 15 h. dans la cour des bureaux de la Résidence.

A 15h30, tous les internés sont groupés à l'endroit prescrit. D'un côté, la colonie européenne au complet (sauf M. Lainé et moi), de l'autre côté, l'officier japonais et l'interprète Kanéko ayant auprès d'eux M. Lainé et moi-même. L'officier parle assez longuement ; l'interprète traduit : il explique qu'il est navré de nous voir dans une pareille situation et qu'il fera de son possible pour nous venir en aide. Il me demande ensuite de faire l'appel de tous, et me recommande d'en faire autant chaque jour. En fait, je n'ai jamais fait d'autre appel. M. Lainé et moi nous sommes bornés, en passant dans les chambres, à vérifier la présence des internés

Jeudi 15 mars

Les japonais accordent la libération des deux missionnaires qui retournent à la cure ; mais on interdit au R.P. Doussoux de rejoindre Nghia-Lo.

Les clés données la veille sont rendues. Elles étaient inutiles, toutes les malles ayant été éventrées et les armoires fracturées.

Vendredi 16 mars

Comme chaque matin, l'interprète Kaneko vient à la Résidence. Entre 8 et 9 heures ? A ces conférences assistent obligatoirement M. Lainé et moi-même.

Je demande :

- a) Le retour chez elle de Mme Blanc pour lui permettre de surveiller sa propriété et d'envoyer aux internés (surtout femmes et enfants) le lait de son troupeau.
- b) Le rassemblement à la Résidence des bagages épars dans les maisons en ville, avant qu'ils soient entièrement pillés.
- c) Que l'on fasse une enquête pour retrouver l'auteur du vol commis au préjudice de M. Georget, le 12 mars, lors de son arrestation par les japonais (montre-bracelet, stylographe et 1500 \$)

M. Kanéko promet sur les deux premiers points une réponse rapide. Il demande, d'une manière polie mais qui n'admet point de refus, que dans toutes les maisons françaises le gros mobilier soit laissé en place et cédé gracieusement à l'armée japonaise. Je dis, pour la forme, que je consulterai mes compatriotes et pose la question au sujet de certains meubles de valeur, tels que frigidaires, machines à coudre, etc... Après réflexion, autorisation de les enlever sera accordée.

M. Kanéko s'enquiert des sommes payées mensuellement, au titre des traitements et soldes, aux civils et militaires. M. **Casalta** précise qu'il faut compter environ sur :

140.000 \$	pour les militaires
35.000 \$	pour les civils français
25.000 \$	pour les civils annamites
20.000 \$	pour la garde indochinoise
soit 200.000 \$	au total environ, auquel il convient d'ajouter approximativement 6.000 \$ pour la Cie du Yunnan et 600 \$ pour M. Garcia.

L'interprète annonce qu'il procèdera bientôt à l'enlèvement du mobilier et des documents administratifs de la Résidence et du Tribunal pour faire plus de place aux familles. Je suis autorisé à garder, outre ma machine à écrire personnelle, une au machine ainsi que quelques fournitures de bureau.

Enfin, je suis invité à me rendre l'après-midi vers 16 heures au bureau de la mission japonaise (ex-bâtiment des Douanes) accompagné de M. **Casalta**, percepteur, Palisse, receveur des DR, **Léandri, chef du cantonnement forestier** et Lainé, Inspecteur de la G.I.

A cette réunion assiste le Tuan-Phu que les japonais nous présentent comme le chef de province. M. Do-van-Binh, très correct me demande la permission de poser certaines questions à ces quatre collaborateurs. Il les interroge sur la marche générale de leur service, et, surtout, sur les fonds en caisse. **M. Léandri explique le fonctionnement des recettes forestières.** MM. **Casalta** et Lainé se déclarent disposés à passer leur fonds contre reçu. M. Palisse précise, à deux reprises, qu'il existait à sa recette le 12 mars, 13 Kgs. d'opium de régie, environ 8 Kgs. d'opium brut de saisie, des médicaments également saisis et 500.000 dollars chinois de saisie. M. le Thuan-Phu prend note de tout en notre présence, puis nous réintégrons la Résidence.

Dans le courant de l'après-midi, on apprend que les tirailleurs échappés du fort le 12 mars, en emportant leurs armes, se livrent à des actes de pillage dans les environs de Yenbay.

Dans la soirée, M. Kanéko m'annonce que Mme Blanc sera autorisée demain à rentrer chez elle, et que les français pourront apporter leurs bagages à la Résidence, à raison de une personne et un boy par maison. Avant ce déménagement, M. Kanéko fera demain matin avec moi la visite de toutes les maisons européennes.

Samedi 17 mars

Mes compatriotes, autorisés à circuler entre 8 heures et 19 heures, se rendent chez eux pour récupérer ce qui subsiste et emménager leurs biens à la Résidence. Pendant ce temps, j'emmène M. Kaneko se rendre compte sur place des dégâts commis aussi bien par la troupe japonaise que par la population annamite. Tout d'abord, l'interprète me dit qu'il est inutile d'aller au fort et dans les demeures militaires avoisinant le fort, parce que, précise-t-il, « il ne reste plus rien ». Il s'agit des logements du médecin-commandant Baqué, des capitaines Damez-Fontaine, Paulignan, des lieutenants Chaminadas, Bonnemoy et Marguerie et des sous-lieutenants Benn et Mezghini. **La maison de M. Léandri située au pied du fort ; et que nous visitons en premier, a dû être prise pour logement militaire et a été, dès le 12 mars au soir, occupée par les japonais et pillée par eux.** Je le fais constater à M. Kaneko. Dans les habitations de six sous-officiers (MM. Bogler, Ockfen, Paolacci, Petiot, Ritt et Theinz), ainsi que dans le logement du lieutenant Aveline (proche de la Résidence) le pillage a été partiel, mais important. Chez le commissaire de police, M. Georget, qui était fort bien installé, le pillage est vraiment sérieux. Chez M. **Casalta**, percepteur, également. A la G.I. nous arrivons au moment précis où se consume dans la cour en un grand feu le mobilier de M. Lainé. Encore responsabilité japonaise, puisque ce sont des nippons qui occupent la G.I. – A la Douane, les dégâts sont moindres : le bâtiment a dès le soir de l'attaque, été réservé par les japonais pour les besoins de leur bureau de liaison ; aussi M. Palisse a-t-il été moins pillé que d'autres. Il en est de même du logement de M. Clergeaud, par un heureux hasard qu'on n'explique pas. Par contre l'habitation d'un sous-officier en ville (M. Samson) a bien souffert. Enfin, à la gare, les demeures des agents de la Cie paraissent avoir été particulièrement visés. Il faut dire que la pègre qui rôde autour des gares, y a participé en force. Chez M. Vaucher et Dumoulin, plus spécialement, tout a été brisé, arraché, les meubles défoncés, les matelas éventrés, vaisselle et verrerie mises en pièces.... Le spectacle est lamentable, et M. Kaneko en convient.

L'après-midi, l'interprète me fait savoir que les familles militaires sont autorisées à correspondre avec les prisonniers sur une simple feuille sans enveloppe. Il ajoute que l'on peut envoyer du linge, des cigarettes, livres et jeux de société.

Dans la soirée, M. Kaneko me demande une nouvelle série de listes :

Listes des malles apportées par chacun (en 6 exemplaires)

- des frigidaires et acheteurs de frigidaires
- des objets que chacun désire vendre

Ces états sont à fournir le lendemain soir.

Dimanche 18 Mars

On réclame à nouveau les clés des maisons, des chambres et du mobilier qui y est demeuré.

On procède au rangement du mobilier et des dossiers du Tribunal et des bureaux de la Résidence.

Nouvelle série d'états :

- Liste des propriétaires fonciers, qu'il s'agisse de terrain, rizière, mime, forêt, pâturage, jardin ou maison, en indiquant le nom, l'emplacement et la superficie.
- Liste des prêts ou emprunts à des annamites ou étrangers
- Liste des dépôts en banque (y compris banque agricole et la caisse d'épargne)
- Liste des bâtiments occupés par des fonctionnaires en indiquant la situation en ville, la rue, le numéro, s'il est à l'étage ou au rez-de-chaussée, la superficie couverte, et si le propriétaire et l'administration ou un particulier. Remettre en même temps l'inventaire administratif. Si on ne l'a plus, dire où il se trouve.
- Liste du même genre pour la Cie Yunnan.

Toutes ces listes doivent être fournies en six exemplaires pour le 21. Mais le lendemain, cette paperasse est annulée. On me demande seulement, en sept exemplaires, la situation militaire de chacun, en précisant nom, âge, fonction, connaissance de langue étrangère, grade dans la réserve, affecté spécial, etc

Enfin M. Kaneko me demande de lui remettre demain la liste des médicaments dont nous avons besoin.

Lundi 19 Mars

M. Kaneko annonce que M. Blanc pourra rentrer demain sur sa concession.

Les japonais nous engagent à aménager les tranchées existantes et à faire attention aux alertes.

Mardi 20 Mars – R.A.S

Mercredi 21 Mars

M. Lainé est convoqué à la G.I. pour passer le service au Tuan-Phu. Il lui remet une somme de 6.005 piastres.

Dans la nuit du 21, vers 22 heures 30, arrivent à la résidence les deux français arrêtés à Traihutt le 9 mars au soir, MM. Dimayuga, exploitant de bois, et Cipriani, gardien de prison, chargé du contrôle du train de Laokay. En nous les conduisant, les japonais précisent qu'ils resteront désormais avec nous. Nos compatriotes sont particulièrement heureux de cette mesure, ayant assez souffert de leur captivité à Traihutt : couchés à même le sol d'un poulailler, les bras liés pendant la nuit, très mal nourris et n'ayant pas d'eau à boire, ils se plaignent de la brutalité de leurs gardiens, alors que, pendant ce même temps, le bang-ta (gendre du Tuan-Phu Do-van-Binh) arrêté comme eux le 9 au soir, est resté à son domicile, simplement gardé à vue. Ils n'ont pas l'impression que ce mandarin ait fait quoi que ce soit pour adoucir leur sort.

Jeudi 22 Mars

Le médecin-commandant Baqué qui, depuis le début de notre internement était demeuré avec nous, rejoint au fort ses camarades officiers, sur instruction de l'armée japonaise.

M. Dimayuga et Gracia sont autorisés à rentrer chez eux. Ils n'ont pas la permission de venir nous voir sans un laissez passer.

Vendredi 23 Mars – R.A.S

Samedi 24 Mars

Vers 11 heures arrivent M. Pellier et M. Civeit accompagné de sa femme et de sa fille. M. Pellier porte un pansement à la tête, à la suite de l'agression dont il a été victime le 17 mars au

camp de T.S. de Nghia-Lo ; ses yeux sont encore tuméfiés. M. Cievet et lui nous expliquent ce qui s'est passé.

Par ailleurs, M. Cievet, qui était en tant que chef de poste détenteur de certains fonds au titre d'agent de paiement, de gérant de coopérative ou de gestionnaire de sel, a remis une somme totale de 21.608\$78 au tri-phu Dang-phan-Lc, tri-phu de Nghia-Lo.

J'ajoute que MM. Pellier et Civeit sont revenus à Yenbay sur une convocation du Tuan-Phu envoyée à la demande des japonais.

Dimanche 25 au mardi 27 Mars – R.A.S

Mercredi 28 Mars

Dans l'après-midi, première manifestation anti-française. En cortège venu du centre ville défile à quelque distance de la Résidence, sans passer devant celle-ci. Surtout composé de jeunes et d'écoliers, les groupes se bornent à pousser des cris en agitant des petits drapeaux.

J'aurais désiré entretenir de cette manifestation la liaison japonaise, mais, depuis trois ou quatre jours, on ne voit plus M. Kaneko. J'apprendrai par la suite qu'il avait été « muté ». Nous restons un certain temps à n'avoir aucun contact avec les japonais.

Jeudi 29 Mars

R.A.S.

Vendredi 30 Mars

Dans l'après-midi, seconde manifestation nettement anti-française et violente. En tête, deux anciens représentants du peuple portent deux grands drapeaux, l'un annamite, l'autre japonais ; ils sont suivis du tri-phu du chef-lieu et de la quasi-totalité des fonctionnaires et commerçants de Yenbay. Nous reconnaissons au passage sous nos fenêtres : le subdivisionnaire des T.P., le vétérinaire indochinois, le chef des scouts, le personnel de la gare et du dépôt de la Cie., les secrétaires de la Résidence et de divers services, le chef de la division forestière de Yenbay, etc... Le cortège fait le tour de la Résidence ; parmi les manifestants, les uns baissent la tête, muets, comme honteux, d'autres vocifèrent en montrant le poing ; quelques pierres sont lancées sur les fenêtres de la Résidence, deux ou trois carreaux sont brisés. Je reconnais, parmi les lanceurs de pierres le planton de mon bureau. Pendant tout le défilé, l'aide-vaccinateur, arrivé à Yenbay deux ou trois semaines avant le 8-9 mars, juché sur le petit mur d'enceinte de la Résidence, crie, à en perdre haleine, pour scander la marche des manifestants : « A bas les français » et « A mort les français ».

Aucun japonais n'était intervenu.

Une fois le cortège dispersé, j'écris une note à M. le Tuan-Phu, pour lui signaler l'attitude hostile de la foule et l'inviter à prendre des mesures pour éviter le retour de pareils faits.

Samedi 31 Mars

J'écris au Tuan-Phu pour lui rappeler certaine conversation du début du mois tant avec lui qu'avec M. Kanéko, au sujet du paiement de notre solde. Je fais remarquer qu'il faut faire vivre plus de 70 personnes, qu'il faut payer les vivres chaque jour et que les économies sont épuisées. En conséquence, j'insiste pour que la solde de mars soit payée, ou, à défaut, qu'une avance de dix à douze mille piastres par mois me soit consentie.

Le Tuan-Phu ne m'a jamais répondu.

Dimanche 1° avril

R.A.S.

Lundi 2 avril

Des bruits de notre départ circulent. Un nouvel interprète, M. Seda, vient me demander d'établir deux listes : une pour les familles civiles, l'autre les familles militaires. Sur chaque liste à fournir en 3 exemplaires, préciser s'il y a des femmes enceintes ou malades. En outre pour les familles militaires, indiquer si le mari est absent ou interné.

Mardi 3 avril

Vers deux heures du matin, nous sommes réveillés (côté hommes) par des appels à la porte. C'est mon fils qu'escorte fort aimablement un soldat japonais. Arrêté à Phuto le 9 au soir alors qu'il venait me rejoindre, et interné à la Résidence de Phuto, il me confirme qu'à Phuto aussi on parle de départ des français pour Hanoï.

A 11 heures, M. Seda nous prévient qu'il faut se tenir prêt quand on aura reçu un avis de départ, à quitter Yenbay en 24 heures. Il recommande d'emporter si possible matelas moustiquaire et literie. Quant aux bagages, ils ne seraient pas limités : il suffirait de les classer « urgent » et « pas urgent ».

Mercredi 4 avril

Vers 10 heures, l'interprète Seda vient à la résidence, accompagnant M. Azuma, chef de mission. Celui-ci me fait dire que nous devons tous partir le lendemain 5 avril par le train de 4h.22. Je fais aussitôt remarquer, et M. Lainé appuie fortement ma demande, que nous ne disposons même pas d'une journée complète pour organiser le départ, qu'il y a plus de 60 femmes et enfants, dont des femmes âgées, malades ou enceinte et des enfants en très bas-âge, qu'il serait nécessaire de disposer d'un délai plus long et qu'en conséquence nous demandons tous à ce que le départ soit reporté à la même heure un jour plus tard, le 6 avril. M. Azuma répond qu'il regrette parce qu'il n'est pas libre de décider, et qu'il faudra partir le 5. J'insiste, en vain ; je comprends qu'on ne veut pas, même sous des dehors polis, tenter une démarche en notre faveur.

Pour les bagages à emporter, on me dit que chaque famille ne pourra emmener que 2 ou 3 à 5 ou 6 colis, selon l'importance de la famille. Le reste m'est-il bien affirmé sera envoyé à Hanoï dans les quinze jours. L'interprète Seda, à ce sujet, déclare que les bagages restant à la résidence sont placés sous la garde du Tuan-Phu et la protection de l'armée japonaise ; et il évoque « l'honneur de l'armée nipponne ». Il me demande de dresser une liste des malles et caisses que nous laisserons à la résidence¹¹.

Chaque famille aura droit au transport d'un domestique.

Pour le déplacement des français de la résidence à la gare et l'acheminement des bagages vers le train, l'armée japonaise mettra à notre disposition un camion, qui effectuera plusieurs voyages et une voiture de tourisme.

Vers la fin de l'après-midi, l'interprète Seda revient, et m'annonce qu'il y a contrordre pour deux français : MM. **Casalta** et Palisse doivent rester à Yenbay. Ceci sans explication. Nous ne comprenons pas ; nous n'avons jamais compris cette mesure. Le fait est que nos compatriotes ne partiront pas.

¹¹ le 27 juillet, les européens n'ont toujours pas récupéré leurs bagages, le 9 août non plus (27° feuillet – attitude des japonais)

Vers 21 heures, l'interprète Seda vient s'excuser de la part de l'armée nipponne de ne pouvoir, comme promis, prêter la voiture de tourisme, laquelle est en panne. Je lui réponds que, puisque nous disposons d'un camion, nous prendrons tous place sur ce véhicule, et que néanmoins nous remercions l'armée japonaise de son geste.

Une heure plus tard environ, M. Seda reparaît : l'armée a trouvé une autre voiture en remplacement de celle en panne ; elle sera à la Résidence dans une heure en même temps que le camion. « Quand l'armée japonaise, me dit-il, a fait une promesse, elle veut la tenir ».

A 23 heures, commence l'embarquement. Il fait noir, il crachine, les rues ne sont presque pas éclairées. Tout se passe à peu près convenablement. Aucun coolie annamite, et presque tous nos domestiques – sous la menace de représailles de la part de la jeunesse de Yenbay – nous ont quittés. Les manutentions sont faites par nous-même, souvent aidés par des soldats japonais, qui se sont montrés serviables.

A la gare, une foule d'annamites maintenue par un cordon de soldats, nous regarde embarquer dans des wagons de 4^e classe. Aucun coolie ou employé de la gare n'a pu ou voulu aider ses chefs de la veille, les agents français de la Cie.

Je quitte la Résidence le dernier avec ma femme et M. Lainé, vers 1 heures, laissant derrière nous MM. Palisse et **Casalta**.

Vers 2 heures le chargement est terminé.

Un peu plus tard, j'entends M. Seda m'appeler et m'inviter à descendre sur le quai. Je vois un officier japonais en grande tenue, qui me salue (depuis le 10 mars, je suis en petite tenue d'uniforme et le resterai jusqu'à l'arrivée à Hanoï). M. Seda m'explique que l'officier commandant la garnison tient à me saluer, ainsi que mes compatriotes, avant de nous souhaiter bon voyage, tout en regrettant que les conditions de transport soient si peu confortables. Je le remercie de sa visite et de ses attentions.

Le train part vers 5 heures. Au passage à Phuto, nous recueillons les internés de cette province, ayant en tête M. Deline, et nous arrivons à Viétri vers 11 heures. On repart de Viétri à 19 heures, après transbordement.

Il est plus de minuit quand le convoi entre en gare d'Hanoï. Palabres, formalités, mise en consigne des bagages. Il est plus d'une heure lorsque nous atteignons le centre de refuge du Boulevard Rollandes.

J'ai omis de dire qu'avant le 26 mars, c'est-à-dire avant le départ de l'interprète Kaneko, celui-ci est venu me trouver accompagné de deux reporters japonais. M. Lainé était présent à l'entretien. Les reporters m'ont posé des questions qui toutes se rattachaient à une principale : « Pensez-vous que les annamites soient capables de se gouverner eux-mêmes ? » - J'ai répondu avec la plus extrême prudence, tout en exprimant l'avis que c'était possible, mais prématuré, et que les japonais ayant plus d'éléments que moi pour juger, pouvaient se faire une opinion plus exacte de la situation que moi-même. Après une demi-heure de conversation, ils sont partis sans avoir obtenu la déclaration nette qu'ils attendaient de moi.

E. Attitude des européens au 9 mars

Je ne parle pas des militaires; je n'ai pas à les juger dans ce rapport. Dans l'ensemble les civils ont été parfaits. Je cite plus particulièrement :

- Les RR. PP. Doussoux et Gaultier, dont la seule présence était un réconfort ;
- M. **Casalta**, 61 ans, qui a tenu à demeurer avec moi lors de l'attaque du 12 mars ;

- M. Collomb, qui, lui aussi, voulait demeurer comme d'autres à la Résidence, et qui a passé le fleuve, sous la fusillade japonaise, en emportant avec lui du matériel d'éclairage pour le campement ;
- M. Georget, resté à son poste jusqu'au dernier moment ;
- M. Gracia, qui a spontanément offert ses services à l'armée le 10 mars, et « s'est libéré » le 12 quand il a vu la tournure des événements ;
- MM. Labeye et Pérès qui ont accepté sans hésitation d'être chargés de missions délicates et périlleuses ;
- **M. Léandri, qui s'est dépensé sans compter pour assurer le passage des véhicules du Général, dans des conditions difficiles avec des moyens réduits ;**
- M. Palisse, dont l'intervention a été des plus heureuses le 12 mars, en obtenant la libération de M. Georget et en empêchant les japonais de tirer sur la résidence, où je me trouvais avec MM. **Casalta** et M. Gracia ;
- M. Trévin, qui s'est employé avec beaucoup d'intelligence et d'activité à me renseigner en même temps que le fort sur les activités japonaises le long de la voie ferrée. En ce qui concerne la Cie dont il était le chef de centre à Yenbay, a pris toutes les dispositions que nécessitaient les circonstances. Est parti un des derniers de Yenbay avec M. Collomb, au moment de l'attaque.

Je tiens à faire une mention toute spéciale pour M. Lainé. J'ai déjà eu l'occasion de dire tout le bien que je pense de cet inspecteur de la G.I. – Pratiquement, depuis le 9 mars, M. Lainé a remplacé mon adjoint parti dans l'intérieur. En plein accord avec moi, il a su, par des dispositions appropriés aux circonstances et judicieusement exécutés, placer ses postes en des lieux choisis, assurer un service de liaison, maintenir la discipline dans son unité, empêcher les heurts et les incidents, et assurer la protection des familles. Dans l'administration de notre colonie d'internés du 12 mars au 6 avril, il m'a parfaitement et brillamment secondé. Je l'en félicite et l'en remercie.

F. Attitude des annamites

Mandarins

J'ai toujours considéré M. le Thuan-Phu Do-van-Binh comme francophile et attaché à la cause du Protectorat. Je le croyais courageux et énergique ; il s'est avéré poltron et faible. Au moment de l'attaque, il aurait du rester avec moi ; il a fui à Lu-Dien. Certes, le matin du 13 mars, il ne voulait pas revenir à Yenbay, mais n'était-ce pas par crainte des japonais et de ses responsabilités ? – A Yenbay, il avait en mains une machine administrative fonctionnant à peu près. Il n'a pas su, dès les premiers jours, imposer son autorité, et s'est laissé « déborder » par des éléments de jeunesse. La garde indochinoise en majeure partie et ses linh-co lui étaient fidèles. Il aurait du et pu empêcher les pillages du 13 mars. J'estime que, dès ce jour du 13 mars, il a renoncé à commander. Son attitude a été correcte et déférente avec moi du 13 mars au 6 avril, mais il n'a fait aucun effort pour nous être utile. Il devait s'occuper de nos bagages restant à Yenbay après notre départ du 6 avril. On sait ce qu'il en est advenu. Le 6 avril également, il n'est pas venu me saluer ni à la Résidence ni à la gare comme l'ont fait d'autres mandarins dans d'autres provinces. Bref, si je ne pas dire qu'il a agi contre nous, je ne puis pas dire qu'il a agi pour nous. A deux ou trois reprises, son animosité à l'égard des français s'est précisée. Après le 6 avril, alors que MM. Palisse et **Casalta** étaient à Yenbay, Le Thuan-Phu s'est présenté, avec le Do-chan Vi-an-Ky et le tri-phu de Yenbay, pour faire l'inventaire. Quand mes compatriotes lui ont fait remarquer que quelques meubles dont deux petits lits métalliques m'appartenaient, ce mandarin

a répondu : « Je n'entre pas dans ces considérations ». Le seul geste – et il a son importance – dont je doit savoir gré au Thuan-Phu, est le suivant : le jour de la première manifestation, le 30 mars, les plus excités, dont deux « jeunes » venus de Hanoï, ont demandé aux autorités japonaises de venir au stade, où étaient rassemblés tous les manifestants, l'administrateur adjoint, l'inspecteur de la G.I., le chef de poste de la G.I. de Nghia-Lo et moi-même ; leur intention était de nous demander de faire publiquement amende honorable pour l'incident de Nghia-Lo. Les japonais ont renvoyé les demandeurs au Thuan-Phu, lequel s'est opposé à ce que satisfaction leur soit donnée. Ce fait, à lui seul, prouve donc que, si, dès le début, le Thuan-Phu avait manifesté son autorité, l'ordre aurait été maintenu, et la situation aurait évolué autrement.

Pour M. le bo-chan Dam-quang-Vinh, président suppléant du Tribunal, je dirai qu'il a su « manœuvrer ». Le jour de l'attaque, souffrant de rhumatismes aux jambes, il a passé le fleuve en même temps que la garde indochinoise commandée par M. Lainé. Deux ou trois jours après notre internement, Mme Dam-quang-Vinh est venue apporter à ma femme et à d'autres dames françaises quelques victuailles et du riz. Cette visite s'est renouvelée une autre fois. Mais ce mandarin n'a jamais paru ou donné signe de vie : il ne s'est pas compromis.

M. le bo-chanh Vi-van-Khy était avec le Tuan-Phu, lorsque ce dernier est venu me supplier, au moment de l'attaque japonaise le 12 mars, de passer le fleuve. – M. Ky était encore plus affolé que le Tuan-Phu ce jour là. Après l'internement, aucun d'entre nous ne l'a revu ou n'a eu de ses nouvelles, même indirectement. Par la suite, il a été appelé, pendant l'administration du Kham-Sai, à diriger la garde indochinoise : on ne pouvait pas trouver un chef plus piteux. Plus tard il s'est enfui de Yenbay et s'est terré à Hanoï. Il s'est éliminé de lui-même.

M. le tri-phu An-van-Tung, dont le siège de circonscription est à Yenbay même, s'est révélé un triste personnage. Il aurait, dit-on, livré aux japonais des militaires réfugiés chez leur « co »¹² à Yenbay. Il a quitté le chef-lieu le jour de l'attaque, alors qu'il aurait dû y demeurer et assurer l'ordre. Il est le premier responsable des pillages qui se sont produits le 12 au soir et le 13 au matin. Chargé, avant les événements, du ravitaillement du centre, il n'a absolument rien fait pour les français internés. Mais plus tard, devant MM. Palisse et **Casalta**, il a manifesté des sentiments nettement anti-français. Enfin il a recelé des objets volés à mes compatriotes.

M. le Kiem-Hoc, fonctionnaire âgé et dévoué, dont j'appréciais la collaboration, a disparu depuis le 12 mars. Je ne l'ai plus revu et je n'ai plus entendu parler de lui. Modeste il était, modeste il est resté.

Je ne puis rien dire des tri-chau de Van-Ban et de Lue-Yen dont je n'ai rien su au moment des événements.

M. Doc, le tri-chau de Than-Uyen, a été chargé par moi le 10 mars au matin d'une mission pour le poste de Bao-Ha. Il est parti spontanément. J'ignore si sa mission a été remplie. Plus tard, M. Doc serait devenu un des chefs de la région de Nghia-Lo ; il se serait battu contre les japonais d'abord, les chinois ensuite. Je réserve donc mon opinion sur son compte.

M. Dang-phan-Loc, tri-phu de Van-Chan à Nghia-Lo, que je considérais comme un fonctionnaire mou et timoré, a, semble-t-il, tout de suite pris position contre nous. Il a refusé de prendre en garde les bagages de M. Civeit, chef de poste à Nghia-Lo, mais n'a pas refusé de prendre en charge les 21.608\$78 que ce fonctionnaire lui a remis avant de quitter son poste. Il n'est pas étranger au pillage des bagages de M. Civeit. – Après le passage de troupes françaises se dirigeant vers la frontière, il a fourni des indications aux japonais.

M. Cao-xuan-Giung, bang-ta de Traihutt (au surplus gendre du tuan-phu Do-van-Binh) n'a tenté aucune démarche pour améliorer le sort de MM. Cipriani et Dimayuga arrêtés à Traihutt dans le train le 9 mars au soir ; il n'a même pas essayé de les voir.

¹² la « co » semble désigner la concubine « indigène »

En résumé, à Yenbay, dans l'ensemble les mandarins ont été lamentables. Sans caractère, ils ont « lâché » la cause du Protectorat à laquelle ils devaient tant. Asiatiquement, ce n'est pas surprenant.

Chefs des services annamites

Le chef de la division cadastrale, M. Phuc, s'est fort bien comporté. Il n'a pas paru dans la manifestation du 30 mars, car, dès les événements, il s'est déclaré « malade », et s'est retiré sur la concession qu'il possède dans la province de Phutho. - Il conviendra de lui en tenir compte.

M. Mai, receveur des P.T.T., a été fort dévoué. C'est lui qui m'a alerté le 9 mars au soir ; il a assuré personnellement le service des communications téléphoniques dans les différentes directions demeurées libres ; c'est également lui qui m'a facilité la communication avec Tuyen-Quang et Luc-Yen par le fil télégraphique. Enfin, il est demeuré à son poste le jour de l'attaque et pendant le combat. Durant notre internement, il s'est montré très correct ; à plusieurs reprises, en cachette des japonais, il communiquait avec moi. Après notre départ, il aurait, selon MM. Palisse et **Casalta**, changé un peu son attitude, en manifestant plus de froideur. – Il est toujours en poste à Yenbay.

M. Dê, médecin indochinois, était, avant les événements, d'un extrême dévouement et d'une grande conscience professionnelle. Il avait l'estime de tous. Après le 9 mars, il a parfaitement soigné la colonie européenne internée. Plusieurs d'entre nous ont vu le médecin Dê, homme âgé au cheveux blancs, s'apitoyer sur notre sort, les larmes aux yeux. Peu avant notre départ pour Hanoï, au début d'avril, il a espacé ses visites, alors que précédemment il venait tous les jours. Il avait promis des médicaments pour le trajet ; il n'a rien envoyé. Plus tard, MM. Palisse et **Casalta** ont dû le faire appeler plusieurs fois pour obtenir ses soins. Enfin, ultérieurement le médecin Dê a assuré la direction de la province de Yenbay.

Le vétérinaire M. Quang a figuré dans la manifestation du 30 mars. Un de ses fils servait dans l'armée japonaise.

L'ingénieur-adjoint M. Cau, subdivisionnaire des T.P. est un de ceux qui nous ont manifesté le plus d'hostilité. Lui aussi a défilé devant la Résidence le 30 mars. Je l'ai vu faire maintes « coubettes » aux japonais. Il nous a d'autant plus écoeuré qu'il devait à M. l'ingénieur en chef Simonet et aux bonnes notes que je lui avais données, d'être reçu, quelque deux ou trois mois auparavant, au concours d'ingénieur-adjoint.

M. Nhac¹³, chef de la division forestière de Yenbay, a dirigé un certain temps, après le 9 mars, les mouvements de jeunesse de la province ; il est allé à Nghia-Lo faire de la propagande anti-française. **Sa demeure était située à proximité de celle de M. Léandri, son chef de cantonnement, et bien des objets qui ont disparu de chez ce français le soir du 12 mars, ont été transportés chez M. Nhac.**

Je n'ai pas eu de nouvelles des chefs de division forestière de Lue-Yen et de Nghia-Lo, au moment du 9 mars.

Le chef de division forestière de Bao-Ha a réussi à fuir de Traihutt le 9 mars, en descendant le fleuve par radeau et sampan. Il est venu nous en rendre compte à la Résidence, puis a disparu.

Personnel de la Cie du Yunnan

Ce personnel, surtout celui du dépôt, a pris la tête, avec la jeunesse, du mouvement anti-français. Il s'est montré extrêmement violent. Le facteur de gare (légèrement atteint de strabisme et que j'ai connu autrefois à Pholu) a en fait, avec un nommé Bao du dépôt, inspiré et entraîné la masse aux excès, aux pillages et aux manifestations.

¹³ Note de Pierrette : « il m'avait donné 2 petits chats »

Autres fonctionnaires

Deux services ont eu, dans l'ensemble, une attitude assez convenable : la G.I. et la police. L'adjudant-chef Doan mérite une mention particulière, de même l'auxiliaire de gendarmerie Cáu. Tous deux ont quitté Yenbay quelques temps après les événements. L'attitude de l'adjudant du poste de Nghia-Lo doit également être signalée : lors de la tentative d'assassinat sur l'adjoint, son intervention a été heureuse.

Les secrétaires des différents services ont dans l'ensemble suivi le mouvement. Quelques uns cependant ont montré une certaine tiédeur. Le commis Tuong, de la résidence, qui avait déclaré qu'il ne fallait pas commettre d'actes de violence et qu'on ne « devait pas exagérer avec les français », a été arrêté par les japonais, sur dénonciation, et allait être fusillé, lorsqu'une intervention s'est produite en sa faveur. Par contre, un secrétaire de la résidence, M. Lam, a dès le 12 mars proposé ses services aux japonais, et a travaillé au bureau de la mission pendant de longs mois. Cet agent, le plus mauvais de la résidence, auquel j'avais témoigné une grande bienveillance, a eu une conduite odieuse à l'égard des français ayant à se présenter à la Mission.

Il ne faut pas omettre, dans la liste des individus à « repérer » l'aide-vaccinateur (dont j'ai parlé plus haut au sujet de la manifestation du 30 mars) qui a proféré des menaces de mort contre les européens et a excité la foule au meurtre.

Notabilités - Commerçants

A noter pour leur attitude hostile MM. Tu-Doan et Van-An, ex-représentants du peuple, Do-trong-Chi, exploitant de bois et chef des scouts, deux frères dits « Tân-My », commerçants, et Dong-Vinh, très riche commerçant, qui a mis à profit le départ précipité des français pour leur offrir, des objets à vendre, des prix dérisoires.

Le président du conseil communal, chargé du ravitaillement des internés à la Résidence, a souvent intentionnellement apporté des denrées que l'on a dû lui refuser et faire remplacer.

G. Attitude des chinois

Ils ont été très corrects. Le chef de congrégation, en même temps épicier, a fourni tout ce qui lui était demandé. Un de ses frères, débitant d'alcool, a également rendu de nombreux services.

H. Attitudes des japonais

Les français de Yenbay ont eu le privilège de se trouver au contact des troupes japonaises relativement correctes. Certes les mesures prises par l'administration provinciale, telles que évacuation des familles, retrait de la G.I. sur la rive droite du fleuve, désarmement des français par M. Lainé à Lu-Dien, tout autant que l'attitude de franchise adoptée par nous, ont favorablement impressionné les japonais. Il n'en demeure pas moins vrai que ceux-ci, sauf pillages inévitables et les molestations subies par MM. Palisse et Georget, se sont dans l'ensemble bien comportés. Dans la population civile, le seul décès à déplorer est celui du R.P. Laubie, qui – il faut le reconnaître – a commis une imprudence. Pendant la durée de notre internement, il n'y a eu aucune garde. De temps à autre (puisque nous devons laisser les portes ouvertes) un ou deux japonais venaient se faire offrir un rafraîchissement ou des cigarettes ; certains nous regardaient jouer aux cartes. Même l'officier, qui le soir du 12 tout de suite après le combat avait posé sur mon bureau pour le premier interrogatoire un très beau « colt », est dès le lendemain revenu sans arme, s'est radouci, et par la suite est devenu aimable.

Une fois ou deux, à l'improviste, des officiers sont venus perquisitionner, sans doute dans le but de découvrir des armes ou des postes radio. Ils ont toujours été convenables.

Quatre ou cinq jours après la reddition des forces françaises de Yenbay, les familles militaires ont été autorisées à correspondre avec les prisonniers. Cinq ou six jours plus tard, les japonais ont d'eux-mêmes conduit les officiers et sous-officiers détenus à proximité de notre lieu d'internement, permettant des entretiens entre prisonniers et familles.

Mais l'incalculable avantage qu'a eu Yenbay a été la présence de l'interprète KANEKO (dont j'ai parlé plus haut). Humain, serviable, compréhensif, M. Kaneko mérite notre gratitude. Sa subite disparition fin mars n'est peut-être pas sans relation avec cette certaine francophilie que nous lui avons connue M+ Lainé et moi, au cours de certaines conversations.

Par contre, je suis obligé de dire de M. AZUMA tout le mal que mes compatriotes et moi en pensons. Chef de mission à Yenbay, de visage dur, craint de tout son entourage qu'un mot faisait trembler, ce civil, qui devait appartenir à une société secrète, est la source de tous nos maux. Les premiers jours de l'occupation n'avaient certes pas été réjouissants ; dommages élevés causés à beaucoup, pillage intégral des biens de certains. Mais les civils et les familles de militaires étaient vivants, n'étaient pas maltraités, et, grâce à M. Kaneko, tous les bagages sauvés du vol et de la destruction avaient pu être déposés à la résidence. Ils y sont restés tout le temps de notre séjour, du 17 mars au 6 avril ; ils y étaient du temps de MM. **Casalta** et Palisse. M. **Casalta** a quitté Yenbay pour Hanoï le 24 juillet. Les 22 et 23 juillet ont eu lieu des « perquisitions » faites par japonais et annamites. Qui les a autorisées, sinon ordonnées ? – M. Azuma. Le 24 juillet, jour du départ de M. **Casalta** pour Hanoï, les bagages ont été transférés à la mission, toujours sur ordre de M. Azuma.

Le 4 avril, deux jours avant notre départ, quand M. Seda, interprète, nous a déclaré que les bagages restaient à la résidence sous la protection de l'armée japonaise, M. Azuma était présent ; c'est lui qui a dicté à M. Seda l'ordre de départ et les instructions pour les bagages, en précisant en précisant que ceux-ci seraient envoyés dans quinze jours.

Dès que j'ai su par M. **Casalta** le sort inquiétant des bagages, j'ai alerté le secrétariat des œuvres françaises auquel j'ai remis le 27 juillet une note, demandant un laissez passer à la liaison japonaise de Hanoï pour l'organisme similaire de Yenbay. J'ai obtenu ce document le 2 août et je l'ai aussitôt adressé à un représentant français à Yenbay, M. Daviet, sous-inspecteur à la compagnie du Yunnan. Celui-ci s'est présenté à la mission mardi 7 août, mercredi 8 août, deux fois, et jeudi 9 août. Chaque fois, il lui a été répondu que le chef (M. Azuma) était absent. Jeudi, on lui a déclaré qu'il était inutile de revenir, et qu'on le convoquerai. Il n'a jamais été convoqué. Le parti de M. Azuma était donc bien arrêté : ne pas rendre les bagages, en tout environ 170 colis.

M. Azuma est donc entièrement responsable du pillage de nombreux biens des français.

I. Situation à Yenbay après les événements du 9 mars

Les changements administratifs à Yenbay ont été nombreux. Le Tuan-Phu Do-van-Binh a, en principe, pris ma suite après le 12 mars mais, ainsi que je l'ai dit plus haut, il n'a pas manifesté son autorité ; il s'est laissé circonvenir par des « jeunes » et des éléments venus de Hanoï. Son pouvoir était relatif ; il pouvait néanmoins donner des instructions à ses mandarins de l'intérieur. Par la suite, ceux-ci ont repris une liberté quasi-totale.

Quand le Kam-Sai s'est installé à la Résidence Supérieure, le Tuan-Phu a été confirmé dans ses fonctions de chef de province à Loakay.

M. Do-van-Binh était entouré d'un conseil où l'on retrouve le tri-Phu An-van-Tung, le chef des scouts Do-trong-Chi, le médecin Dê, le secrétaire des forêts To-van-Luu et le subdivisionnaire des T.P. Tran-van-Cau.

Puis les « Viet-Minh¹⁴ » venant au pouvoir, M. Do-van-Binh est éliminé, se retire à Hanoï, et est remplacé par le médecin Dê.

Celui-ci ne reste pas trop longtemps en place : trop d'ennuis et de responsabilités. Il émigre sur Hanoï.

Son successeur, le tri-phu An-van-Tung, voit sa carrière de chef de province se terminer en prison, à l'arrivée du V.N.Q.D.D. Actuellement, le chef de province serait un annamite venu de Chine dans la suite des troupes chinoises, et aurait comme adjoint immédiat, le médecin Dê retourné à Yenbay, un peu à contrecœur.

Dans le centre urbain, même le président de la commune annamite Luong condamné par le tribunal pour malversations est en prison ; son remplaçant est un individu peu recommandable, un nommé Dê, commerçant, ex-ramasseur de « cay-gio¹⁵ ».

Le secrétaire Lâm, qui a travaillé fort longtemps pour le compte des japonais, à la mission, pris en flagrant délit de concussion a été arrêté par les japonais.

La plupart des fonctionnaires ont quitté Yenbay, parce que non payés. Les commerçants ne font plus d'affaires et se retirent à Hanoï. La vie marche au ralenti : beaucoup de boutiques fermées, marché peu approvisionné et peu achalandé. Les seuls commerçants faisant des affaires sont des petits marchands ambulants, vendant en ville et dans les trains. Néanmoins, le plus gros marché noir a été pratiqué par les plus gros commerçants, qui, depuis, par prudence, ont quitté la région.

La vie est très chère, le ravitaillement très difficile. Yenbay-centre ne produit rien. Or seul le centre est occupé par le V.N.Q.D.D.. l'extérieur immédiat étant sous le contrôle du parti « Viet-Minh ». Ainsi le riz, qui coûte 500\$ autour de Yenbay, en vaut 1000\$ le quintal au chef-lieu.

Dans l'intérieur, de la province, d'une manière générale, le parti « Viet-Minh » domine. Seules certaines localités situées le long du Fleuve Rouge et de la voie ferrée dépendent du V.N.Q.D.D.

De Luc-Yen (chau), je n'ai pas de nouvelles précises. D'après certains renseignements, le tri-chau, M. Nghiem et le chef de la division forestière, M. Man, auraient été exécutés ; d'après d'autres sources, il auraient simplement été arrêtés. Je souhaite que le second « tuyau » soit exact, car M. Nghiem était un excellent mandarin qui, en tant que bang-ta à Traihutt précédemment, avait eu la tâche délicate d'être le représentant de l'administration auprès des japonais construisant le camp d'aviation. M. Man, que j'ai peu connu, m'avait fait une très bonne impression.

Le tri-chau de Than-Uyen était M. Doc, qui se trouvait à Yenbay aux événements du 9 mars et que j'ai envoyé le 10 porter mes instructions et celles du Cdt d'armes aux chefs de poste et de détachement de Bao-Ha. M. Doc, serait devenu un des grands chefs « Viet-Minh » de la région de Than-Uyen – Nghia-Lo. Une partie des troupes françaises quittant le delta après le 9 mars aurait passé dans sa circonscription, se dirigeant sur Quynh-Nhai pour poursuivre sur Laicha. M. Doc aurait refusé de répondre à une convocation des japonais l'invitant à se rendre au chef-lieu. Il aurait par la suite quitté son poste de mandarin pour se consacrer à une activité politique fructueuse puisqu'elle lui a permis de se retirer à Hanoï (où il est actuellement) avec une coquette somme d'argent.

L'administration du chau n'est plus entre les mains de M. Ledut-Ba. Ce mandarin a eu, de mon temps et à l'époque de mon prédécesseur, des difficultés dûes, non seulement au défaut de

¹⁴ Le parti « Viet-Minh » : (Communistes Chinois) et le VNQDD (vietnamiens du Kuomintang – Nationalistes Chinois) vont s'allier dans la guerre contre les colonisateurs japonais (présents depuis 1940) jusqu'au départ des français (présents depuis 1887) puis se scinder. Les Viet-minhs contrôleront le Nord-Vietnam, le VNQDD le Sud-Vietnam. Voir « Guerres/Indochine »

¹⁵ bois et/ou écorce

cupidité commun à la plupart de ses collègues, mais aussi au fait qu'il existait, au siège même de sa circonscription, à Duong-Quy, deux personnages jaloux de son autorité : l'ancien tri-chau en retraite La-van-Dan, et le nommé Nguyen-minh-Tuc. Celui-ci comptait pour grand-père et grand-oncle deux anciens seigneurs féodaux de la région, et son cousin était bang-ta de Tullé. Nommé chef de canton il y a deux ou trois ans, il avait suscité tant de difficultés au mandarin en fonction que l'administration avait dû l'obliger à démissionner. Les événements du 9 mars étaient donc pour les adversaires tout désignés du tri-chau de Van-Ban (Duong-Qy) une occasion unique de le renverser. M. Le-duy-Ba est donc parti. Un conseil présidé par un inconnu a pris sa suite ; et, dans la composition de ce comité, entraînent comme conseillers l'ancien tri-chau La-van-Dan et l'ancien chef de canton Nguyen-minh-Tuc. Ce dernier, très ambitieux et très intrigant, serait mort en prison à Yenbay, dans des conditions et pour des motifs que j'ignore.

La vie administrative de phu de Tran-Yen dépend de celle du centre de Yenbay où est fixé le siège de la circonscription. J'ai parlé plus haut du mandarin, M. le tri-phu An-Van-Tung. J'ai omis de dire qu'il avait quitté la prison de Yenbay, mis en liberté sous caution de 20.000 \$ ou 30.000 \$.

A Ngia-Lo (phu de Van-Chan) qui paraît être le siège et le centre de l'activité « Viet-Minh » de toute la région, l'administration a également été mis dans les mains d'un conseil, qui serait composé comme suit : président : Cam-ngoc-Luang, chef de canton, frère du Tuan-Phu de Sonla ; conseillers : les chefs de canton de Son-A, Dai-Lich et Thavh-Luong ; l'instituteur An et l'adjutant de la G.I. Le conseiller suprême, ne fait le chef véritable, est le nommé Sac, dit « le boiteux ». Sac faisait parti du convoi de T.S. que j'ai reçu fin 1944 et qui a été installé au camp de Nghia-Lo. Il en était même le délégué. Après l'incident du 17 mars, où a été blessé mon adjoint, Sac avait pris la fuite du camp. Repris, il a été conduit au tri-phu Dan-Pha,-Loc ; celui-ci l'a gardé en prison, et ne l'a relâché qu'après le départ des troupes françaises, et avant l'arrivée des japonais. Sinon Sac aurait pu subir un sort tragique. Devenu le grand maître du secteur, il n'a pas oublié M. Dang-phan-Loc ; celui-ci est son adjoint et membre du conseil qui administre Ngia-Lo.

La vie à Ngia-Lo n'est pas couteuse. Autrefois la région exportait quantité de porcs. L'interruption complète des communications entre Ngia-Lo et Yenbay oblige les habitants à consommer sur place ce qu'ils ne peuvent vendre à l'extérieur. Comme d'autre part le riz ne manque pas, l'existence est facile.

J. Possibilité de reprise de l'administration

J'ai administré plusieurs provinces au Tonkin : Thaibinh, Kien-An et Phuly dans le delta ; Phuto, Laokay et Yenbay dans la moyenne et haute-région. Aussi je considère que, plus encore que dans le delta, les populations du haut-Tonkin sont sensibles aux questions de « face » et de prestige. Quelle que soit par la suite la formule administrative adoptée, quel que soit le système politique instauré, il est nécessaire que les habitants de la haute-région dont la grande majorité nous est restée fidèle ou nous reviendra voient reparaitre dans les mêmes postes ceux qui s'y trouvaient au 9 mars. Je parle non seulement de tous les fonctionnaires français mais aussi des agents européens de la Cie du Yunnan. Peu importe que par la suite l'autorité supérieure décide des mutations ; l'essentiel est que, entouré de tous mes collaborateurs du 9 mars, et en présence de tous les annamites (mandarins et chefs de service) le drapeau français, que j'ai rapporté à Hanoï, soit hissé à la résidence. L'essentiel, je le répète, est dans cette cérémonie.

La seule exception que je ferai concernant mes collaborateurs intéresse mon adjoint, M. Pellier. Attiré dans un guet-apens au camp de T.S. de Nghia)Lo où il s'est créé des inimités par sa

maladresse à l'époque du Têt¹⁶ 1945, sérieusement blessé, M. Pellier ne doit pas retourner à Yenbay. Il n'y tient d'ailleurs nullement.

Outre cette question de prestige, il me paraît nécessaire de faire revenir à Yenbay tous ceux qui étaient comptables d'un matériel administratif, c'est à dire tous. Plus particulièrement, outre la Cie du Yunnan, la G.I. (équipement, armement, munitions) compte (...) les services ayant une importante comptabilité-matières, à laquelle s'ajoute les dossiers de pension du bureau militaire. Pour les services qui, au 9 mars, étaient dirigés par des indochinois, tels que les Tavaux Publics, le Cadastre, l'Assistance Médicale, on pourrait envoyer un fonctionnaire français « en mission » pour le temps de la soudure. Je n'ai guère d'illusions sur ce que l'on retrouvera : peu de chose ou rien. Néanmoins, il sera nécessaire de « faire le point » pour : 1/ déterminer les responsabilités et 2/ reconstituer les dossiers et documents indispensables.

La recherche des responsables et la récupération possible du matériel disparu appartiendrait en premier lieu à l'autorité provinciale, à charge d'en rendre compte et de demander les instructions à l'autorité supérieure.

Quant à la reconstitution des pièces administratives, elle s'impose d'autant plus que la suppression de certaines d'entre elles lèse gravement les intérêts particuliers (personnes ou biens) et peut porter atteinte à l'ordre public. Je citerai : les actes d'état-civil, les jugements en matière civile et pénale, les dossiers de pensionnés, les registres et dossiers de concessions, les fiches et registres des condamnés de droit commun, les registres du service de l'enregistrement, les plan et dossiers cadastraux, etc ...

L'ordre et la sécurité pourront, je crois, être assurés, outre les forces militaires, par un police mixte franco-indochinoise. Une G.I., très réduite, composée des meilleurs éléments autochtones bien encadrés, doit rendre des services. Il faut renoncer aux grosses brigades où les bonnes unités sont noyées dans la masse. Mieux vaut une bonne « police mobile » de 50 ou 70 hommes qu'une brigade de G.I. de 250 individus, d'inégale valeur, dont une partie est distraite comme ordonnances, palefreniers, maçons, ouvriers en bois ou en fer, etc ... Dans cette « police mobile » d'un nouveau type, tous ces employés ne seraient pas compris. Les ordonnances en particulier pourraient être choisis parmi les militaires ou gardes retraités, sérieux. La police urbaine sous les ordres du Commissaire de Police (Gendarme) devrait aussi être en grande partie composée de français.

Après l'ordre et la sécurité, les problèmes importants seront, en premier lieu, le ravitaillement, puis l'assistance médicale, enfin l'enseignement.

La production locale suffit, dans le cas de récoltes moyennes, aux besoins de la population de l'intérieur ; mais elle ne peut assurer celle du centre urbain, de Bao-Ha et des gares et concessions le long du fleuve et de la voie ferrée. Il faut compter un minimum de 150 tonnes de riz à importer par mois dans la province. Il sera bon également de rétablir les greniers à paddy, créés lors de mon séjour, et qui avaient été fort bien accueillis par la population, laquelle y voyait un secours en cas de disette. La province en comptait une quinzaine.

Pour l'assistance médicale, la reprise sera facile, sous réserve que les infirmeries rurales rouvertes et bien dirigées soient pourvues en médicaments.

¹⁶ *Nouvel An Vietnamien (fête lunaire entre le 21/01 et le 21/02)*

Quant à l'enseignement, le problème est trop important pour que je puisse le juger seul. Mais, à mon avis, la méthode et le but doivent changer. Surtout en pays montagnard, il est préférable d'orienter les écoliers vers un enseignement professionnel, pratique, leur donnant le goût de mettre en valeur les terrains inexploités autour de leur village.

Le « démarrage » des services techniques n'offrira pas, je pense, de grosses difficultés. Mis à part le Cadastre, dont il faudra très probablement refaire les archives, et le Travaux Publics, dont l'inventaire des moyens devra être sérieux, le service agricole, le trésor, le service des postes et le service forestier pourront « repartir » sans trop de peine. Le service forestier aura bien à revoir avec soin ce que sont devenues les réserves forestières, là où elles existent encore ; mais le plus clair de son travail, après constatation des dégâts, sera de recréer le plus vite possible des pépinières aux fins de reboisements. Car – et je répète ce que j'ai déjà dit à plusieurs reprises dans mes rapports de passation de services – le service forestier ne doit pas être un service fiscal ou à tendance fiscale, mais bien un service économique, dans le sens le plus large du mot, et productif.

Restent deux services : service des Douanes et service vétérinaire ; tous deux ont une importance politique, tous deux ont une incidence économique dans la vie de la province.

Les agents des douanes ont une arme puissante entre les mains : leur règlement et la loi qui la sanctionne. Le mauvais fonctionnaire, de conscience élastique, de moralité douteuse, appliquant en même temps de manière brutale un texte sévère, provoquera la rébellion et entrainera des perturbations commerciales. En matière de police économique, bien des abus ont été commis par un emploi excessif et maladroit des règlements. Le contrôle des transactions dans les trains montant à Laokay ou en descendant est délicat. Il y a des marchandises que, par leur quantité ou leur destination, on ne doit pas voir ; d'autres que, par leur origine par exemple, il faut saisir. En matière d'opium, il y a pour opérer, la manière souple et la manière brutale. Dire à un chef méo : « L'administration demande x ... kilos d'opium pour cette campagne ; le surplus sera pour vous et vous en ferez ce que vous voudrez », c'est bien, à condition de ne pas poster un douanier sur le chemin de la contrebande le jour du passage de la drogue. Mais dire à ce même chef : « Vous avez une belle superficie cultivée en pavot ; vous devez au moins avoir cent kilos d'opium ; il en faut 90 ou 95 pour l'administration ». C'est une erreur, et erreur grave, car l'administration n'aura rien ou presque rien pour l'excellent motif que les champs de pavot ont « été dévastés » par un insecte, un fauve ou un typhon ... et rien ne sera vérifiable, mais l'opium sera perdu pour l'administration, par pour le méo. --- Aussi, donc, je considère comme très utile, sinon nécessaire, le retour à Yenbay de M. Palisse, receveur, qui connaît bien la question et la comprend.

Quant au service vétérinaire, il serait bon qu'il ne soit pas dirigé par un fonctionnaire dont les préoccupations essentielles ne soient pas l'accroissement de sa fortune personnelle. C'était le cas de M. Quang, excellent vétérinaire certes du point de vue professionnel, mais qui avait le léger défaut lorsqu'il était en tournée de « faire des affaires » pour son propre compte et de négliger celles de l'administration. L'important problème, le très important problème, à Yenbay est la reconstitution des troupeaux, surtout de race chevaline. Le cheval en haute-région et le moyen de transport indispensable pour l'homme ; et supprime aussi le portage. Il permet également les ravitaillements. Les troupeaux de la circonscription de Than-Yen comptent de belles bêtes, et il est possible d'améliorer la race. Il y a, je pense, dans la province de yenbay, place pour un vétérinaire français.

Au moment de la reprise, il serait judicieux d'utiliser, comme interprètes, des jeunes gens français parlant la langue du pays. Pendant les premiers temps de la reprise, il ne faut pas qu'il y ait possibilité d'erreur sur l'interprétation d'ordres ou de renseignements donnés.

Pour terminer, concernant la réoccupation proprement dite du territoire de la province, j'exprime l'opinion que, dans la province, les difficultés seront différentes selon les régions. Yenbay compte, pour une superficie de près de 10.000 kilomètres carrés, une population d'un peu moins de 100.000 habitants, dont 18.000 à 20.000 annamites répartis dans les principaux centres, et surtout dans la vallée du Fleuve Rouge, le long de la voie ferrée, travaillant dans les gares et les concessions. Les secteurs les moins faciles à reprendre seraient donc toute la vallée, y compris le centre urbain, de la limite de Phuto à celle de Loakay : les recoins des berges du fleuve sont propices aux individus désireux de se soustraire aux recherches de l'autorité et de se déplacer rapidement. Les différents centres de Nghia-Lo, Luc-Yen, etc... demanderont quelques efforts.

La contrée située sur la rive gauche du Fleuve Rouge, c'est à dire la totalité du chau de Luc-Yen et une partie du phu de Tran-Yen (partie la plus importante), sera plus difficile à pacifier que la rive droite. Outre les annamites, dont j'ai parlé plus haut, elle est peuplée de tho, très différents des thai de la rive droite ; et elle compte dans le Nui Con Voi, entre Bao-Ha et Moha, en bordure de la voie ferrée, une population man assez nombreuse, occupant les passages et le flanc de la montagne. Ces man se sont révoltés à plusieurs reprises, surtout pendant la guerre 1914-18, et il serait d'autant plus sage d'être prudent à leur égard qu'ils sont susceptibles, de par leur situation, de couper la voie ferrée et de piller de riches concessions.

Quant à la rive droite du Fleuve Rouge habitée par des thai, elle est à Yenbay ce qu'elle est à Laokay : même race et mêmes habitudes, exactement d'ailleurs comme à Laokay on trouve une rive gauche (région Ban-Phiet -- Bao-Ngia – Pakha – Muong-Khuong) peuplée de tho, nug et autres mélanges aussi peu souples que les habitants de Luc-Yen.

Pour en revenir donc à la rive droite, à Yenbay, je crois que l'administration a intérêt, un intérêt très grand, à favoriser les petits seigneurs locaux, dont l'autorité n'est pas très étendue, mais incontestée dans leur fief. Je prend le cas, à Nghia-Lo, du chef de canton Cam-ngoc-Luong, frère du Tuan-Phu de Sonla, lequel a déjà fait construire dans cette localité sa maison de retraite. Cam-ngoc-Luong est chef de canton ; ; circonscription, je n'y verrai pas plus d'inconvénients qu'avec un tri-phu annamite du delta, j'y trouverai même l'avantage d'un chef, natif du pays, connaissant les possibilités et les besoins de ses administrés, sachant se faire obéir, et sachant aussi que sa situation administrative dépend de l'autorité supérieure qui l'a nommé. La haute région est encore pour longtemps placée sous un régime féodal que nous avons un intérêt à ne pas détruire.

Pour cette population thai, insouciante de tout lendemain, et se souciant seulement de l'instant qui procure plaisirs, danses et fêtes, tout chef bienveillant, et pas trop exigeant, sera bien accueilli.

Hanoi, le (*non daté*)
Le résident de Yenbay